

---

# L'auditoire

---



LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS DE LAUSANNE DEPUIS 1982

SOCIÉTÉ

REPENSER LE  
POPULISME

CAMPUS

SEMAINE DE LA  
DURABILITÉ

CULTURE

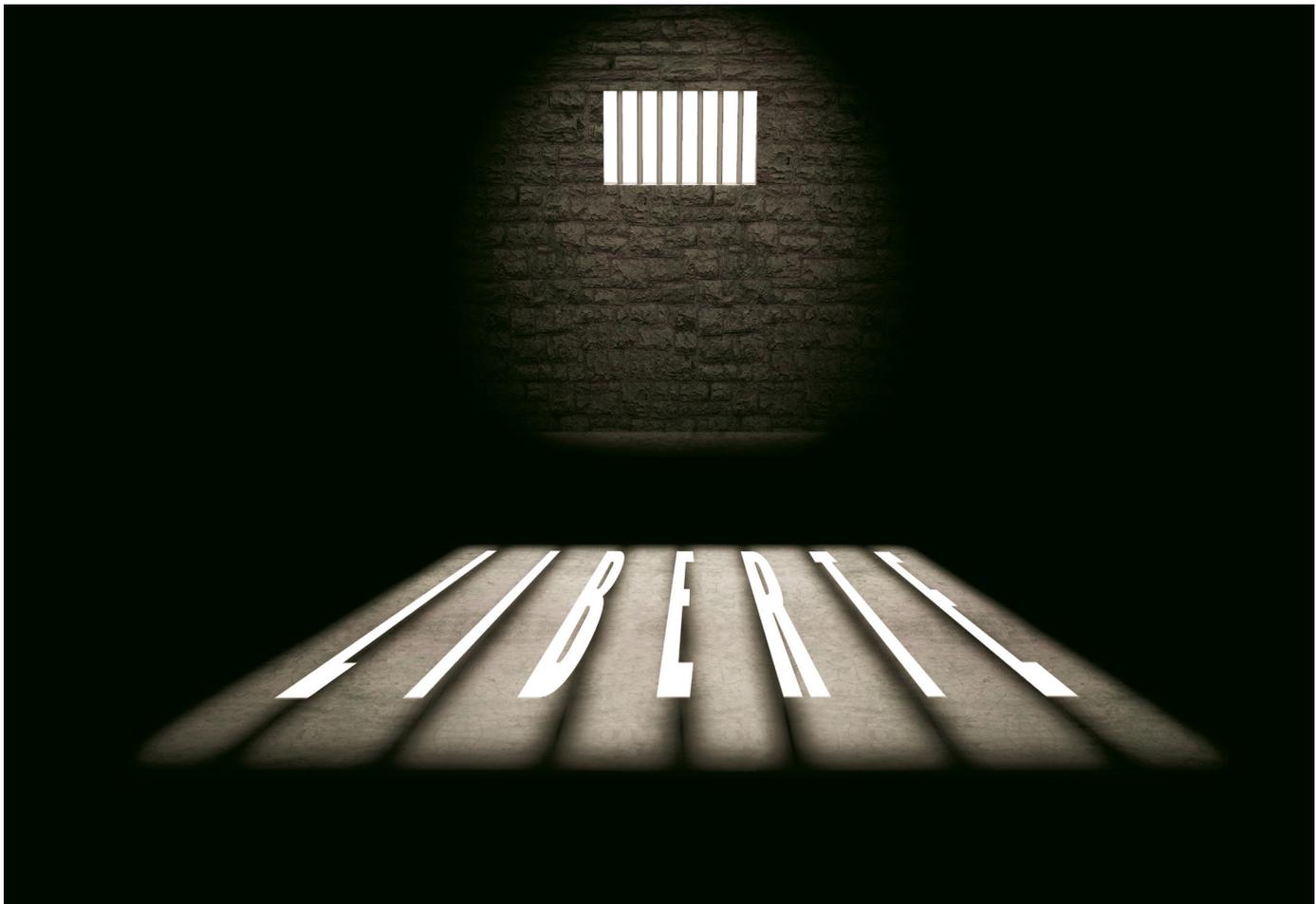
INTERVIEW DE  
JUDSKI

---

DOSSIER

## La prison démystifiée

### Briser les chaînes des idées reçues



Danièle Guex

L'auditoire N° 249 // Mars 2019  
Retours L'auditoire - FAÉ  
L'Anthropole Bureau 1190  
1015 Lausanne

édité  
par la 



## DOSSIER

Pour son premier numéro du semestre, *L'auditoire* lève le voile sur la prison. Si son fonctionnement est aussi peu remis en question, ce n'est pas pour autant qu'il est exempt de failles. Au contraire. Entre grands groupes privés qui transforment les

prisons en tirelire, dissuasion à l'efficacité douteuse, accusations de confort «5 étoiles» et inégalités de traitement suivant le genre des détenus, le monde derrière les barreaux est certainement questionnable.

**04**  
Interview d'André Kuhn

**06**  
Aperçu historique

**07**  
Délinquance politiquement construite

**Chiffres**

**08**  
Le confort en prison

**Formation et réinsertion**

**09**  
Être une femme en prison

**10**  
Encore citoyen?

**Au fil des œuvres**

**11**  
Privatisation des prisons



## SOCIÉTÉ

**12**  
Le populisme dans le monde

**13**  
*Too Good To Go*

**Visage de notre temps**

**14**  
Chronique sexuelle

**Loi et homophobie en Suisse**

## CAMPUS

**16**  
Conseils durables

**C'est arrivé à l'Unil**

**17**  
Des pigeonniers sur le campus

**L'Atelier vélo**



## FAE

**15**  
Prix de la Chamberonne



## SPORT

**18**  
Handisport: un manque de reconnaissance

*Ferret-legging*



## CULTURE

**20**  
Le tatouage: un art?

**21**  
Financement de la culture en Suisse

**Le théâtre immersif**

**22**  
Nos chroniques

**19**  
AGENDA

**23**  
CULTURE EN VRAC

**24**  
CHIEN MÉCHANT

**REMERCIEMENTS**  
OPHELIE POUR LE SOMMAIRE ET LES COOKIES, VALENTINE POUR SES CORRECTIONS TRÈS PERTINENTES, PIERRE NINÉY POUR ÊTRE BEAU, JOHNNY POUR SA VOIX SUAVE, ARTHUR POUR SON VOMI, SEBASTIEN POUR FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE GENEVOISE, LE FRISBEE, SEBASTIEN ET THIBAUT POUR ÊTRE PÉNIBLES

**L'AUDITOIRE**

N° 249  
BUREAU 1190, BÂTIMENT ANTHROPOLE  
1015 LAUSANNE  
T 021 692 25 90  
EDITEUR FAE  
E REDACTION@AUDITOIRE.CH  
WWW.AUDITOIRE.CH

PARUTION 6 FOIS L'AN

**ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO**  
SUZANNE BADAN, JUDITH MARCHAL, THIBAUT NIEUWE WEME, MATHILDE DE ARAGAO, IRÈNE DUTOIT, SEBASTIEN BRUNSCHWIG, MARINE COLLET YAELE, RACCAUD, NATHALIE SCHMID, SARAH GARBOUJ, SACHA SCHLUMPF, MARION MARCHETTI, MALORY FAGONE, LOU MALIKA DERDER, SOLENE PERRIARD, ALEXANDRE CERGNEUX, MAXIME HOFFMAN, DAVID RACCAUD, FANNY CHESEAUX, PAULINE PICHARD, THÉO GERUC

**CORRECTIONS**  
VALENTINE MICHEL

**SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE**  
ANGÉLIQUE CORNET

**IMPRIMERIE**  
CENTRE D'IMPRESSION DES RONQUOZ

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
RÉDACTION EN CHEF  
SUZANNE BADAN, JUDITH MARCHAL

**DOSSIER**  
THIBAUT NIEUWE WEME

**CAMPUS ET SPORT**  
IRÈNE DUTOIT

**SOCIÉTÉ**  
SEBASTIEN BRUNSCHWIG

**FAE**  
PAULINE MOTTET

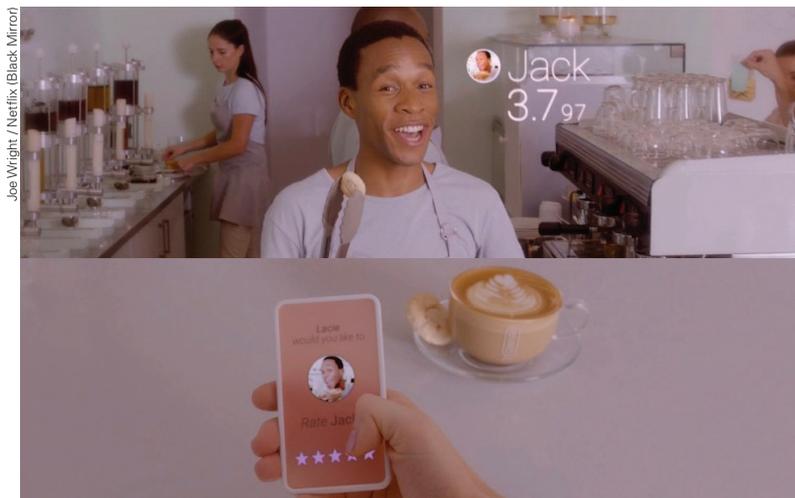
**CULTURE**  
MATHILDE DE ARAGAO

# Con par raison

Dans la vie professionnelle comme personnelle, nos moindres faits et gestes sont constamment analysés, comparés, jugés. A l'image du personnage de Lacie dans la fameuse série *Black Mirror*, la majorité de nos actions se retrouve dictée par l'image que nous souhaitons véhiculer auprès des autres. Un phénomène qui semble s'être amplifié ces dernières années face à une société de plus en plus tournée vers la consommation et l'apparence. La vie est devenue similaire à un grand marché, dans lequel chaque individu se retrouve contraint de se vendre le mieux possible afin d'obtenir les meilleures chances d'atteindre ses objectifs. Cette compétition oppressante a ainsi pris ses quartiers dans notre quotidien sans que nous n'y prêtions véritablement une attention consciente.

## Se démarquer pour mieux régner

Que ce soit dans le cadre des études, d'une recherche d'emploi ou pour la location d'un appartement, tout un chacun sait que la compétition se fait rude. Au moment de monter sur le ring, tous les moyens sont bons pour se différencier de ses adversaires. Impossible de se situer «dans la moyenne», auquel cas toutes nos chances se retrouvent anéanties avant que nous ayons fait notre entrée dans la course. Les personnes fraîchement diplômées pourront en témoigner: la réussite des études ne suffit plus à satisfaire un employeur et se trouve même relayée à l'état de simple formalité. Désormais, il faut au minimum avoir cumulé trois jobs à temps partiel, parler couramment une langue orientale, et faire partie de diverses associations bénévoles luttant contre la déforestation en Amazonie. A tel point que nos centres d'intérêts ne sont plus véritablement inspirés par nos désirs profonds, mais plutôt par notre unique satisfaction d'ajouter une ligne à notre CV. Une situation qui pousse à un effacement progressif de la personnalité, au profit d'un choix d'actions attrayantes à lister sur un bout de papier.



## L'exclusivité, ce concept démodé

Une compétition qui s'étend même jusqu'à la sphère privée. L'amour au premier regard, cheveux au vent, avec «Ti amo» d'Umberto Tozzi en fond sonore, c'était avant. Aujourd'hui, on rencontre une personne, une deuxième, puis une troisième. On les découvre en surface, on les compare et finalement on se lasse. Comme pour le nouvel iPhone, l'appel de la nouveauté est trop fort pour réussir à se contenter de ce que l'on a déjà. Avec l'apparition de sites de rencontres comme Tinder, les possibilités de faire de nouvelles connaissances se sont considérablement étendues, rendant le choix des candidats potentiels quasiment infini.

## Victimes d'une insatisfaction chronique

Face à cela, difficile de ne pas devenir la victime d'une insatisfaction chronique motivée par l'impression qu'il y aura toujours mieux ailleurs. Dans la vie comme sur la toile, nombreux sont ceux à «swiper vers la gauche» face au moindre défaut de leur partenaire. L'être humain étant devenu similaire à une marchandise, les réflexes liés à notre surconsommation quotidienne s'appliquent désormais aux relations sociales: dès que l'on obtient ce que

l'on veut, il faut directement le remplacer par un «produit» meilleur ou plus récent. De quoi créer une atmosphère concurrentielle dès le départ, poussant à une démonstration excessive de ses meilleurs atouts, laissant peu de place au naturel et à la spontanéité.

## Derrière le filtre

C'est bien entendu sur les réseaux sociaux que cette comparaison incessante atteint son apogée. Véritable vitrine d'une vie faussement idéale, ces derniers provoquent un mal-être avéré, voire un état dépressif chez bon nombre de leurs jeunes utilisateurs. Selon une étude réalisée par la *Royal Society for Public Health*, Snapchat et Instagram seraient les pires en matière de comparaison malsaine. Les causes? La quête infinie du *like* et la recherche de la perfection physique et personnelle à travers de multiples filtres. Entre retouches et cadrages minutieusement calculés, certains *posts* donnent ainsi l'illusion d'une existence idyllique. Cette autopromotion permanente nécessite donc une grande confiance en soi. Un combat perdu d'avance puisque complètement paradoxal. Peut-être serait-il temps de s'attarder sur les quelques rares paroles sages du récemment disparu Karl Lagerfeld: «La personnalité commence là où la comparaison se termine.» A méditer. •

Judith Marchal



# «La vraie utopie, c'est de vouloir conserver ce système»

## Interview avec André Kuhn

**INTERVIEW • Professeur de criminologie et de droit pénal à l'Université de Neuchâtel, André Kuhn s'intéresse particulièrement aux questions pénologiques que le système doit se poser. Pour *L'auditoire*, il démystifie l'univers de la prison et fait le portrait de quelques-unes de ses alternatives juridiques qui, un jour, la rendront peut-être meilleure.**

**La prison, une institution peu remise en cause, est souvent perçue comme un système de marbre qu'on ne peut pas changer. D'où vient ce sentiment d'indispensabilité et d'immutabilité?**

D'une grave erreur (rires). Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant le XVI<sup>e</sup> siècle, il n'existait pas de prison, ou en tout cas pas sous la forme d'une sanction. Si enfermement il y avait, c'était à titre préventif, c'est-à-dire dans l'attente de l'exécution de la peine. Ce n'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle et en raison des abus du catholicisme, de l'Inquisition, et aussi de la fin de la féodalité qui ne laissait aux anciens serfs pas d'autre choix que de voler pour survivre, que l'emprisonnement acquiert le statut de peine. Avant cela, la privation de liberté n'était donc pas une sanction en soi. C'est en fait l'Eglise qui a créé dans nos cultures occidentales l'enfermement au titre de peine. Rappelons que toute l'idée de la punition est très judéo-chrétienne: «Tout acte mauvais doit être sanctionné.»

**«Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on va distinguer crime et péché»**

Pour ces mêmes raisons, on ne faisait d'ailleurs pas de différence entre le crime et le péché, ils étaient équivalents. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec des gens comme Beccaria et Montesquieu, que l'on va les distinguer. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire se poursuit aux Etats-Unis, qui entre-temps sont devenus le centre du monde et qui vont mettre en place des modèles carcéraux dont l'Europe va s'inspirer. Cela donne le modèle actuel avec un système progressif d'exécution des peines, un enfermement strict au début et une liberté totale en fin de peine. Et donc pour répondre finalement à votre question: l'idée d'indispensabilité et d'immutabilité est assez récente. C'est quelque chose de socialement et

d'historiquement construit. En ce sens, ce sentiment d'indispensabilité n'est qu'illusoire. On pourrait même dire qu'il l'est d'autant plus qu'il relève d'un paradoxe absolument magistral: on veut resocialiser les gens par la prison, en d'autres termes on veut leur apprendre à vivre en liberté en les privant de liberté. C'est comme vouloir apprendre à lire à quelqu'un en le privant de livres, c'est un peu embêtant.

**A l'opposé, une minorité pense que la prison est devenue obsolète. Qu'est-ce qui motive cette idée?**

Si on résume, en criminologie, il existe pléthore de recherches sur la prison et ses effets avec deux grandes familles de résultats: la première démontre que la prison est catastrophique, qu'elle est l'école du crime, et la seconde affirme qu'elle fonctionne, que l'on peut resocialiser les gens grâce à l'enfermement. Là, on est évidemment dans une contradiction absolue, une chose et son contraire sont démontrés. En essayant de comprendre d'où provenait cette contradiction, les chercheurs se sont rendu compte que les études «prison = école du crime» ont été menées dans des prisons de type «dépotoir», où tous les criminels sont regroupés un peu par défaut, sans vraiment de réflexion sur leur cas précis. Dans ces cas-là, on s'aperçoit qu'ils en ressortent un peu plus mauvais que lorsqu'ils y sont entrés. Inversement, les résultats plus positifs du rôle resocialisant de l'incarcération ont été obtenus dans des prisons très spécifiques à la situation des détenus; il y apparaît qu'un suivi et une prise en charge personnalisés peuvent aider une personne à changer. A ce moment-là, cela signifie que la prison ressemble davantage à une sorte d'hôpital. Au Canada par exemple, il existe une prison pour les délinquants sexuels dont le taux de récidive est très proche de 0. La preuve que rien n'est forcément «incurable»; on peut tout à fait soigner la délinquance. Le bémol, c'est que les

coûts générés par un tel système de suivi individualisé vont être énormes. Ce qui nous mène à la situation d'aujourd'hui: on a un système qui veut resocialiser les gens, qui dit avoir l'ambition de les «guérir», mais en même temps on n'investit pas les moyens qu'il faudrait pour que cela puisse véritablement fonctionner. Il est vrai que ceux-là sont déjà conséquents: une nuit en prison en Suisse coûte CHF 350.- en moyenne. Sachant qu'on dénombre plus de 7'000 détenus à travers le pays, chaque matin l'Etat a donc déboursé 2 millions. Il est évident que les coûts de prisons «spécifiques» seraient encore plus élevés, sûrement aux alentours de CHF 1'500.- par nuit. La question que l'on doit donc se poser est: soit on abandonne la prison telle qu'elle est aujourd'hui parce que l'on s'aperçoit que son but revendiqué – soigner les gens du crime – ne fonctionne pas. Soit on veut continuer à l'utiliser mais, à ce moment-là, on admet que notre système est défaillant. En gros, on est en train de comprendre que le système ne fonctionne pas, mais on n'est pas prêt à payer pour qu'il fonctionne. Il faudra quand même bien qu'on finisse par prendre une décision. Soit on continue avec cette prison inutile et on économise, soit on fait vraiment du bon travail, en étant prêt à sortir le porte-monnaie.

**En Suisse actuellement, quel est l'état de nos prisons? Peut-on parler de satisfaction du système? Et où se situe-t-on par rapport à l'étranger?**

Malheureusement, on peut être satisfait d'un système qui ne fonctionne pas. Les politiciens nous le montrent tous les jours. Actuellement, nous avons 7'000 détenus pour 7'500 places de prison, ce qui met déjà à mal l'idée faussement répandue que nous sommes dans une situation de surpopulation carcérale. En fait, on devrait plutôt parler de surpeuplement sectoriel. En Suisse romande par exemple, on met davantage de gens en prison et pour plus longtemps qu'en

Suisse alémanique. Le véritable problème se trouve donc dans la gestion mal proportionnée du parc pénitentiaire au niveau national. Ce déséquilibre est dû au fait que l'administration fonctionne encore surtout de manière cantonale, ce qui rend les décisions centralisées difficiles. On pourrait aussi parler du niveau du taux d'incarcération en Suisse, qui est quant à lui plutôt positif: avec moins de 80 détenus pour 100'000 habitants, nous nous situons en dessous de la moyenne européenne. Sous cet angle de la démographie pénitentiaire, nous ne sommes pas dans un pays catastrophique.

**Comment s'explique la surreprésentation – souvent instrumentalisée – des étrangers dans la criminalité?**

Grosso modo, la population suisse compte 25% d'étrangers, ils passent à 50% dans la population criminelle et 70% dans la population incarcérée. Cela s'explique principalement par le fait que la migration est une histoire de jeunes hommes. Ceux-ci étant les personnes les plus enclines à commettre des infractions de manière générale, ce n'est qu'un respect de la logique. Le phénomène est global: même dans les pays d'où nous pensons que vient ce problème, la même chose se passe chez eux: une surreprésentation de leurs étrangers à eux dans leurs prisons, tout simplement parce qu'eux aussi ont des migrants. Même chose avec les Suisses émigrés: étant des étrangers à l'étranger, ils sont également surreprésentés dans le milieu carcéral de leur pays d'émigration. Donc, si on compare toujours en mettant en opposition des groupes de jeunes hommes issus de la migration avec une population suisse vieillissante composée à la fois de personnes âgées, de jeunes, de femmes et d'hommes, on compare ce qui n'est pas comparable. Si on le faisait, on se retrouverait avec les mêmes taux de criminalité. C'est l'effet qui mène de 25%

d'étrangers à 50% de criminels étrangers, cela n'explique pas le 70% en prison. C'est le deuxième effet qui est plus embêtant, parce que cela pourrait laisser penser que les étrangers commettent des crimes plus graves, mais, à nouveau, cette supposition est erronée: c'est tout simplement que certaines personnes se retrouvent derrière les barreaux parce qu'elles ne possèdent pas le passeport rouge à croix blanche. Si elles l'avaient eu, elles auraient écopé d'une autre peine. Par exemple, une personne sans domicile suisse ne peut pas être condamnée à une sanction d'arrêt domiciliaire ou de travaux d'intérêt général, les non-Suisses ne bénéficient pas de cette «protection». Il y a des peines qui s'appliquent davantage à une population d'autochtones qu'à une population étrangère. C'est de la discrimination du système pénal envers les étrangers. Ces délits que les Suisses ne peuvent pas commettre biaisent fortement les statistiques.

#### **Même s'il s'agit surtout d'un phénomène américain, la privatisation des prisons se retrouve également en Europe. Quel est l'impact?**

Cela a un impact catastrophique. Si j'achète une prison, en fait j'investis. J'attends alors un retour sur investissement et je ferai tout pour l'obtenir. Comme j'emprisonne contre rémunération et que l'État va me payer une somme d'argent pour chaque prisonnier «locataire», très logiquement, une prison rentable est pour moi une prison remplie. En d'autres termes, ils ont tout avantage à ne rien faire contre la criminalité et le risque de récidive: plus ce dernier est élevé et plus il ramènera de l'argent de «loyer». Et généralement, en plus d'être propriétaires, ces grands groupes ont un fort pouvoir décisionnel: ils ont des places ou des amis au Parlement. Ils vont ainsi pouvoir créer de la criminalité, créer de la carcéralisation. Un vol sans violence, on peut tout aussi bien décider que cela mérite la prison comme on peut décider que cela n'y mène pas. Alors évidemment, les intérêts privés vont pousser à opter pour cette première proposition.

#### **«Une prison rentable est une prison remplie»**

Il existe un effet pervers monstrueux qui est celui de créer de la criminalité supplémentaire et surtout de ne pas mener de réelles luttes contre la récidive, puisque celle-ci est un gagne-pain. Là où l'on devrait avoir un système carcéral dissuasif et resocialisant, en le privatisant, on va pousser à ce qu'il devienne

un moteur d'augmentation de la criminalité au nom du retour sur investissement.

#### **Prison Break, Orange is the New Black... Comment expliquez-vous que la prison soit culturellement un thème qui fascine autant?**

C'est parce que les gens ne savent pas vraiment ce que c'est; le monde des criminels, ce sont les autres, ce n'est pas moi. C'est un peu un univers parallèle. J'ai l'impression que c'est plus une sorte de curiosité malsaine que l'on essaie de combler par du cinéma. On se persuade que cela se passe exactement comme on le voit dans les films, alors toutes les prisons sont différentes, pas un traitement ne se ressemble. Rien qu'en Suisse, pas une seule prison n'est identique dans sa structure et sa manière de fonctionner à une autre. Le monde carcéral est pluriel. Même pour un prisonnier, on pourrait dire qu'il connaît son monde carcéral, pas le monde carcéral. Et si cet univers fascine, c'est sûrement parce qu'il est inconnu de l'extérieur. On a peut-être cette envie, cette curiosité de rentrer dans ce qu'on ne connaît pas. On pourrait aussi dire qu'en consacrant vous-mêmes un dossier à la prison, et ce même si évidemment vous le traitez avec une volonté de déconstruire les idées reçues, vous contribuez à cet engouement pour le thème.

#### **Quelles sont les alternatives juridiques à la situation actuelle?**

Souvent – et ce qui est incroyable – on entend dire que les propositions alternatives sont «utopiques», sous-entendu que ceux qui pensent que les choses peuvent se faire différemment sont des rêveurs déconnectés des réalités. C'est complètement insensé; ceux qui vivent réellement dans l'utopie, ce sont justement ceux qui veulent conserver ce système. En effet, nous vivons aujourd'hui dans une utopie absolue de la baisse de la criminalité par l'intermédiaire de la punition. Cette utopie, nous savons qu'elle ne fonctionne pas, puisqu'il y a toujours de la récidive et de la criminalité. Le but du système pénal est d'éradiquer le crime; il n'y parvient pas. Et pourtant, on continue à l'utiliser. Pour revenir à votre question, les alternatives au sujet actuel passeraient par une autre forme de justice que l'on appelle la justice restaurative, au détriment de notre justice actuelle que l'on peut qualifier de rétributive. Cette dernière est à l'image de Dame Justice, les yeux bandés, le glaive dans une main, la balance dans l'autre. Cette justice «du glaive» part de l'idée que nous avons des intérêts individuels qui, à un moment donné, se rapprochent trop les uns des autres. Le travail de cette

justice est donc de venir s'interposer pour trancher avec le glaive afin d'équilibrer la balance. *A contrario*, la justice restaurative part de l'idée qu'il n'y a pas d'intérêts individuels qui s'opposent, mais plutôt un «tissu social», qui se déchire lorsqu'une infraction est commise. On ne va pas venir avec le glaive pour achever la rupture du tissu social, mais avec du fil et une aiguille pour essayer de la recoudre. Cette justice réparatrice essaie de comprendre à la fois la victime et l'auteur, contrairement à la justice rétributive qui est toujours tournée contre l'auteur et ne fait rien pour la victime.

#### **Notre société n'est-elle pas prête à ça?**

Dans notre société, nous avons l'impression que les gens forts sont ceux qui réagissent: «Je me suis fait attaquer, je contre-attaque par la vengeance.»

La «justice du fort» est donc d'aller au tribunal et de faire condamner celui qui nous a agressé. Le repentir, le pardon – pardonnez-moi pour les connotations religieuses – sont des «histoires de faibles». Alors que le fait de pardonner, de regretter, il faut être très fort pour y arriver. La force réside dans la capacité de prendre nous-mêmes nos responsabilités. Dans cette justice-là, les gens forts arrivent par ce biais-là à résoudre le problème. Les gens sont encouragés à faire eux-mêmes le pas de la justice, c'est-à-dire à trouver un consensus entre eux, plutôt que de se faire imposer la justice par quelqu'un d'autre. Quand on a besoin de la justice rétributive, on est un *loser* puisqu'on n'a pas réussi à s'arranger tout seul. Il faut encourager cela culturellement, mais cela ne se fera pas en une génération. Il existe aussi des gens que ce changement de paradigme n'arrangerait pas – les procureurs et les avocats par exemple – car ils vivent de la justice rétributive et participent à reléguer l'idée de justice réparatrice au titre «d'utopie», encore une fois. Pourtant, on peut prendre l'exemple de la police qui, lors d'un accident automobile, invite souvent les gens à régler l'accident à l'amiable (dans toutes les boîtes à gants se trouve un formulaire *ad hoc*), et là les assurances paient sans que la justice ne soit intervenue. Cela va plus vite, cela évite les déplacements. Il faudrait créer plus



André Kuhn: «Nous vivons aujourd'hui dans une utopie absolue de la baisse de la criminalité par l'intermédiaire de la punition»

de ce genre d'outils. Rappelons que cela existe de manière plus répandue dans d'autres sociétés occidentales, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est donc parfaitement faisable.

#### **En tant que professeur de pénologie, vous êtes souvent confronté à diverses théories «vulgaires» que vous savez fausses. Y en a-t-il une parmi elles qui vous agace particulièrement?**

Une chose m'exaspère toujours, et ce surtout en Suisse: le fameux discours du «ouais mais bon, aujourd'hui les prisons c'est des palaces». A chaque fois, je réponds à ces gens en les invitant à tenter l'expérience: enfermez-vous vous-mêmes dans votre propre salle de bain – donc celle que vous aimez, que vous avez vous-même nettoyé. Vous y mettez votre lit, votre télévision, vous n'avez pas le droit au téléphone portable ni à votre ordinateur et vous y restez 23h sur 24h pendant une semaine. Faites cette expérience et vous comprendrez que le quotidien d'un prisonnier ne peut en aucun cas être qualifié de confortable. Même dans le «luxe», l'enfermement reste de l'enfermement, on est toujours privé de la liberté. •

Propos recueillis par  
Thibault Nieuwe Weme  
et Irène Dutoit

# De l'échafaud aux barreaux

**HISTORIQUE • La conception de la prison s'est modifiée au cours des derniers siècles et a fait évoluer ses fondements. Le sombre cachot où l'on attendait son heure est devenu une grande institution d'exécution des peines dont l'efficacité est aujourd'hui controversée. Coup d'œil derrière les barreaux de ces obscurs édifices.**

La prison n'a pas toujours été l'institution régulée que l'on connaît aujourd'hui. Sa fonction et ses ambitions ont connu une importante évolution ces derniers siècles. Jusqu'au haut Moyen Âge, la prison n'est généralement pas conçue comme une peine ou une institution mais comme une détention avant un jugement conduisant à une possible condamnation.

## Dissuader la population et exhiber la puissance royale

Cette conception sera d'ailleurs reprise dans l'Ordonnance criminelle de 1670 sous la baguette de Louis XIV, définissant l'emprisonnement comme une mesure préventive avant le jugement. A cette époque, le supplice est pratiqué en tant que peine dans l'idée de dissuader la population de commettre des crimes, et d'exhiber la puissance royale. Ce châtement public fera controverse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, celui-ci ne faisant que répéter avec une forme d'hypocrisie les horreurs des crimes commis par le condamné.

## Changement de conception

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la violence extrême du supplice commence à susciter de la compassion pour les condamnés et une crainte de la révolte apparaît. Les idées des Lumières gagnent du terrain et les peines corporelles disparaissent progressivement au profit de la privation de liberté. Selon Daniel Fink, chargé de cours à l'École des sciences criminelles de l'Unil et membre du sous-comité pour la prévention de la torture à l'ONU, «les décennies entre 1780 et 1820 ont été un moment charnière dans l'instauration de l'État de droit et dans la modernisation du droit pénal en Europe. En Suisse, ce processus a été engagé avec l'abolition de la torture en 1798 et l'adoption du Code pénal helvétique de 1799 ainsi que de tout un ensemble de règles de procédure

pénale et de développement du pénitentiaire. Le droit se concentre désormais sur des peines privatives de liberté sans sursis et, subsidiairement, l'amende, impliquant l'abandon des bannissements, des peines corporelles et de toute autre punition héritée d'un temps passé.» La prison évolue alors rapidement en devenant une institution disciplinaire. La relation entre le corps et la

travail, une éducation religieuse et morale, et initialement un régime très contraignant.»

## Une institution efficace?

Les politiques martèlent que l'emprisonnement a pour but de protéger la population, de sanctionner et de permettre la réinsertion des personnes incarcérées. Selon l'article 75 du Code pénal suisse, l'exé-

condamné telles que la socialisation, le logement, le travail ou la formation. On assiste alors à un paradoxe avec le but de resocialisation, puisque tout ce qu'a construit le détenu est susceptible de voler en éclats. «La moitié de tous les détenus vont en prison pour y purger une peine médiane de 57 jours. La moyenne se situe à 180 jours. Les possibilités "d'améliorer" un adulte en aussi peu de temps semblent pour le moins illusoires», ajoute Daniel Fink. Non seulement la peine privative de liberté ne parviendrait pas dans la majorité des cas à resocialiser l'individu, mais elle lui porterait également préjudice dans sa capacité à se réinsérer dans la société. On peut également imaginer qu'un individu enfermé dans quelques mètres carrés sans suivi, stigmatisé et mis à l'écart, n'est pas le plus enclin à se resocialiser dans le respect du système après sa sortie de prison (voir page 8).

## Un préjudice dans la capacité à se réinsérer

Quelles sont alors les alternatives à l'emprisonnement? Dans le système suisse existent notamment la semi-détention, dont le principe est d'exécuter sa peine durant la nuit et le temps libre, et les bracelets électroniques permettant de purger sa peine à domicile. Ces pratiques restent néanmoins marginales, mais prometteuses. Daniel Fink en conclut qu'«étant donné le caractère contraignant et pesant de la vie en prison, on peut penser que les efforts qui sont aujourd'hui déployés pour "combattre les effets nocifs de la privation de liberté" (art. 75 CPS) sont encore insuffisants».

Marine Collet



punition se modifie; on ne veut plus lui infliger de la souffrance, mais le mettre au travail.

## La relation entre le corps et la punition se modifie

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le système carcéral se développe, comme l'explique Daniel Fink: «On constate l'instauration d'un réseau très dense de prisons dans les districts, aménagées dans des châteaux, des forts, des greniers, des hôpitaux, des tours d'enceintes urbaines. Il s'agit des lieux pour la détention policière et provisoire, voire l'exécution de courtes peines privatives de liberté jusqu'à trois mois. Parallèlement, canton après canton, en commençant par la Suisse romande, se construisent des établissements conçus et aménagés pour l'exécution des peines, avec un plan au sol en étoile, un encellulement individuel, une obligation de

tion de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Utopie? On entend régulièrement dire que les prisons romandes sont surpeuplées et que les budgets sont limités. Le doute s'installe quant à l'efficacité du suivi des personnes incarcérées et de la lutte contre la récidive. En effet, selon les statistiques de l'OFS (Office fédéral de la statistique) de 2011, 43,8% des adultes incarcérés sont recondamnés pour un crime ou un délit dans les trois ans suivant leur libération, 16,1% étant réincarcérés. Il en découle que s'entêter à créer de nouvelles places de détention ne résoudrait pas le problème de la récidive et ne constituerait probablement pas à terme la solution à un désengorgement des prisons.

## Une peine destructrice

Les dégâts occasionnés par cette peine sont importants et touchent de nombreuses sphères du

# Tolérance zéro

**RÉCUPÉRATION • Pour satisfaire les attentes d'un électorat souvent en perte de repères, la droite politique aime à promettre une «main ferme» face à la délinquance. Et quand cette dernière devient un moyen de gagner des voix, sa dramatisation est fréquente.**

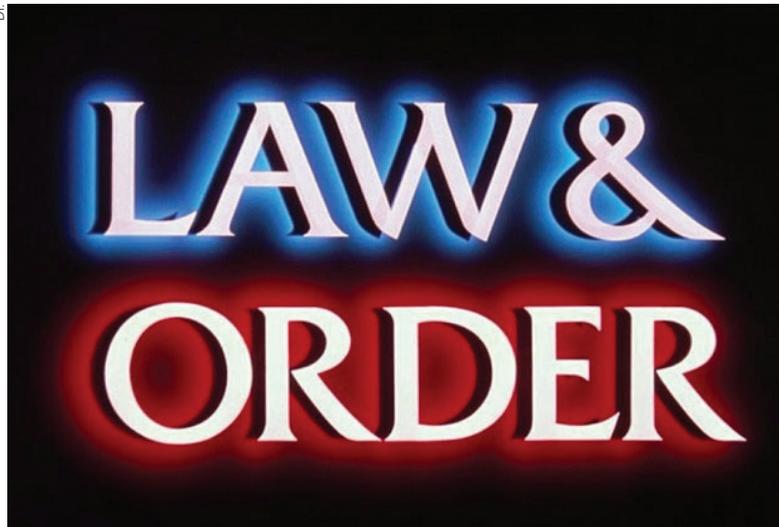
Le phénomène est mondial. La criminalité n'est jamais autant mise en avant que lors d'élections présidentielles. A en croire une large frange de candidats, le plus souvent solidement ancrés à droite, les délinquants sévissent librement et impunément dans les rues, résultats d'années de ce fameux «laxisme de gauche». A l'image de Trump et Bolsonaro, les politiciens «tolérance zéro» construisent une grande partie de leur rhétorique de campagne sur la célèbre harangue du *law and order*.

## Le crime donne des ailes électorales

Si ces derniers chérissent autant la question sécuritaire, il est tristement évident que ce n'est pas dans un élan de sincérité et d'empathie pour une population dont on prétend qu'elle suffoque. En réalité, les motivations sont à la fois plus simples et plus cyniques; prôner l'intolérance face au crime donne des ailes électorales. En 1992, le démocrate Dukakis était donné vainqueur en début de campagne. Une simple affaire criminelle – le viol d'un homme noir sur une femme blanche – a été instrumentalisée par son concurrent républicain Bush et l'a laissé sur le carreau. Une population qui a peur, c'est une population qui est prête à se réfugier dans les bras d'acier de celui qui s'annonce comme le sauveur. Seulement, le sauveur est aussi le faiseur de trouble: il jette sa victime dans la rivière pour mieux la sauver de la noyade. Il brandit des angoisses qu'il a lui-même savamment distillées au sein de la population.

### Manipulation de la réalité

Ces discours répressifs ne reflètent pas fidèlement la réalité; elle est au mieux exagérée, le plus souvent complètement à côté des faits. Et si l'on se met attentivement à l'écoute de cet abolement sécuritaire, on se rend compte qu'il n'est que très rarement fondé sur des chiffres. Pour cause, les statistiques lui sont souvent défavorables: en Occident, la criminalité suit



globalement une tendance à la baisse. S'il arrive que certains manient, non sans talent, la statistique avec une orfèvrerie malhonnête, la majorité ne s'embête pas à cet exercice de jonglage et préfère recourir à une recette bien plus simpliste pour faire mouche: isoler un fait divers, de préférence le plus sanglant possible (il y en a toujours, et d'une pierre deux coups si le criminel est étranger), lui ajouter un responsable (l'adversaire politique du moment), et éventuellement, si on est un peu taquin (mais c'est plus risqué), faire de cet incident isolé une théorie ultra généraliste. Un classique.

### Impact carcéral

En sortie de chaîne, les mesures prises par ces programmes sécuritaires ont un impact bien réel sur l'*alma mater* des criminels: la prison. Et malheureusement, les effets de ces politiques vont souvent à l'inverse de leur aspiration initiale. Mettre plus de gens derrière les verrous et pour plus longtemps n'est pas la réponse à une décriminalisation de la société (voir page 6). Paradoxalement, plus le «nettoyage» de rue est grand, plus on ramasse des gens «dans le tas», plus on envoie en prison des gens qui ne méritent pas d'être privés de liberté et plus on contribue au désordre social, qui est à son tour créateur de criminalité réelle. L'exemple de toute une génération de jeunes hommes noirs privés de leur père sous l'ère

Reagan parle de lui-même. En somme, la délinquance telle qu'elle est construite par la droite politique mène à des mauvais constats, pire, à des mauvaises solutions, pire encore (oui, ils y arrivent), à des solutions qui reproduisent le mal qu'elles sont censées apaiser.

## Des solutions qui reproduisent le mal qu'elles sont censées apaiser

L'insécurité est davantage un sentiment qu'une menace réelle. La droite réactionnaire l'a très bien compris. Pour preuve: en France, entre 2008 et 2014, les Français ne se sentant pas à l'abri du crime avaient augmenté de 7%, alors qu'au cours de la même période, la criminalité avait baissé de 6% (bien joué Sarkozy). Tant qu'elle continuera sa *fight against crime* en dépensant plus d'énergie à semer la peur qu'à réfléchir sur les bonnes questions à se poser, la délinquance continuera à être un «râteau» à bulletins électoraux plutôt qu'un problème à soulager. •

Thibault Nieuwe Weme

## La valse des chiffres

**Si la prison peut inquiéter, les chiffres qui l'accompagnent aussi. Surpopulation carcérale, coûts faramineux, désastre humanitaire, la réalité du monde pénitentiaire est loin d'être réjouissante.**

Au total, plus de **10 millions** d'individus sont actuellement incarcérés dans le monde. Sans grande surprise, ce sont les Etats-Unis qui détiennent le record du plus grand nombre de prisonniers avec plus de **2,2 millions** de détenus, soit **25%** de la population carcérale mondiale.

De tels chiffres s'accompagnent de coûts tout aussi vertigineux. **80 milliards de dollars** sont en effet déboursés chaque année pour l'administration pénitentiaire des Etats-Unis. Evidemment bien plus qu'en Suisse, où les coûts s'élèvent tout de même annuellement à **1 milliard de francs**. Chez les Helvètes, l'Office fédéral de la statistique comptabilisait **6'863 détenus** en 2017, dont seulement **384 femmes**.

Derrière les quelques images trompeuses de détenus menant la belle vie dans des prisons ultramodernes, la réalité est loin d'être rose. Aux Philippines, la population carcérale a atteint les **188'278 détenus** pour seulement **40'610 places disponibles**, soit un taux d'occupation de **463%**. Dans les prisons françaises, près d'un décès sur deux en prison est dû à un suicide. En Libye, le taux de prisonniers en détention provisoire, c'est-à-dire mis en examen bien que présumés innocents, est de **90%**.

Traitements inhumains, insalubrité, manque d'espace, viols... L'état actuel de nombreuses prisons est plutôt de l'ordre de l'urgence humanitaire que de l'atmosphère joyeuse d'*Orange is the New Black*. Face à une telle situation de crise, les autorités ne sont pas encore sorties de l'auberge. •

Irène Dutoit

# Des prisons dorées?

**CONFORT • Dans les dernières décennies, les conditions de vie dans les prisons se sont globalement améliorées. Au point que certains viennent à dire que ces dernières sont devenues des «hôtels 5 étoiles». Déconstruction de ce discours dangereux.**

Récemment, les Suisses découvriraient la présence de télévisions dans la prison genevoise de Champ-Dollon, ce qui n'a pas manqué d'indigner certains. Ces réactions scandalisées s'inscrivent dans un phénomène plus large: la volonté de rendre l'incarcération insupportable.

## Un confort au mieux immérité, au pire enviable

En effet, l'opinion publique dénonce souvent la «qualité de vie» des prisons. Le confort qu'elles offriraient serait au mieux immérité, au pire carrément enviable. En réalité, et même s'il est vrai que le traitement des prisonniers s'est amélioré ces dernières

décennies, les conditions d'incarcération restent peu respectueuses de l'humanité de leurs occupants. Et quand bien même elles seraient décentes, pourquoi vouloir les délégitimer? Le problème posé par ce type de réflexions est qu'il sous-entend que la prison doit être un lieu où l'on souffre, où l'on s'absout de ses fautes par la douleur. L'exemple souvent pris à contrepied est celui des SDF innocents qui, eux, dorment dehors sur des cartons et que personne ne loge ni ne nourrit. C'est ce qu'on appelle le principe d'éligibilité: non seulement la prison devrait être un endroit pénible, mais elle devrait offrir des conditions qui ne peuvent dépasser en aucun cas celles qui s'imposent aux hommes honnêtes dans le monde libre.

## Perpétuation de la violence

Evidemment, comme le déplorable existe aussi à l'air libre, une telle logique conduit à une escalade du pire où la détérioration de l'hygiène et des droits fondamentaux des détenus l'emporte toujours. Il est alors utile de se remémorer la fonction première de l'incarcération: sa sanction est censée passer par la privation de liberté, pas par la souffrance. L'enfermement est suffisamment inconfortable au niveau psychologique, nul besoin de le rappeler physiquement et de valoriser la violence commise envers ses détenus. Il ne faut pas oublier que la prison a également un rôle de préparation des détenus à une réinsertion dans le tissu social. En ce sens, vouloir faire de la prison un lieu violent ne peut être que contre-productif: des prisonniers ayant vécu dans un



environnement épouvantable ne sauraient rendre la pareille une fois de retour dans la société. A relever également que constitutionnellement, un des principes de l'Etat est de respecter la dignité humaine de tous ses concitoyens. Il est donc important de se rappeler que les détenus en font partie et qu'ils doivent être traités en conséquence. •

Yaelle Raccaud et Thibault Nieuwe Weme

# Quand formation rime avec réinsertion

**RENCONTRE • Lorena Marin Guex, responsable aux Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) du secteur Formation, Animation, Sport et TV (FAST) répond aux questions de L'auditoire sur les efforts de réinsertion déployés dans la plus grande prison de Suisse romande.**

## En quoi est-il important d'améliorer la réinsertion professionnelle des personnes détenues?

La mission de réinsertion et de resocialisation des personnes détenues confiée au Service pénitentiaire est un levier majeur pour lutter contre le risque de récidive. En effet, la mise en place de formations pour les personnes détenues est nécessaire afin de leur offrir un objectif pour leur sortie, c'est également faire en sorte d'utiliser leur séjour en prison de manière positive et de donner un sens à la peine privative de liberté. Par la formation, la personne détenue augmente ses chances de trouver un emploi et d'éviter la récidive. Rappelons que la formation des personnes détenues découle de la mission qui est confiée aux services pénitentiaires suisses par le Code pénal (art. 82 CP).

## Quelle est l'offre de formation pour les prisonniers?

Le concept de formation mis en place aux EPO propose différents types de

formations, et ce à plusieurs niveaux. Tout d'abord, nous proposons une formation de base comprenant des cours de français, mathématiques, bureautique et langues. En effet, avant de prétendre à une formation professionnelle ou individuelle, le candidat doit être au bénéfice d'un niveau scolaire suffisant. Outre la formation de base, les EPO proposent des places d'apprentissage (AFP ou CFC) dans différents métiers. Nous organisons également des formations modulaires, d'une courte durée, visant des postes précis (permis cariste). Enfin, nous proposons également quelques formations à distance. Finalement, il y a aussi les ateliers qui permettent aux personnes détenues d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles ou de maintenir leurs compétences à jour, travail pour lequel nous établissons des attestations de compétences qui représentent une pièce importante dans un dossier de candidature.

## Y a-t-il des conditions d'accès?

La formation de base est accessible à toutes les personnes détenues. Pour la formation professionnelle initiale, les candidats doivent répondre à des prérequis comme être au bénéfice d'un niveau scolaire satisfaisant, un comportement adéquat ainsi qu'un solde de peine suffisant. Les places d'apprentissage disponibles sont mises au concours chaque année. Les candidats sont invités à postuler. L'idée est de permettre aux détenus de réaliser un processus de recrutement.

## Que faire alors des exclus?

La participation à la formation se réalise uniquement sur une base volontaire. Pour les personnes détenues ne souhaitant pas suivre de formation ou ne remplissant pas les conditions, leur prise en charge est assurée par l'ensemble des intervenants. Le secteur social, les agents de détention, les chefs d'atelier et le service médical réalisent un travail important auprès des personnes détenues.

## Quel est le plus grand défi auquel vous devez faire face?

Les infrastructures! Moi je rêve de la construction d'une école au milieu des EPO. La conception de la grande partie des infrastructures des EPO date d'une époque où les priorités n'étaient pas les mêmes et aujourd'hui, on manque de salles notamment pour la formation et l'ensemble des loisirs structurés.

## Finalement, comment les personnes détenues vivent-elles ces formations?

Les personnes en détention apprécient énormément de suivre une formation, car pour l'espace de quelques heures elles sont étudiantes, camarades de classe, comme hors de prison. Elles sont tellement reconnaissantes que l'on s'intéresse à eux! •

Propos recueillis par  
Nathalie Schmid

# Passe-moi les menottes grand fou

**GENRE • Les femmes incarcérées doivent faire face à une double peine; au-delà de leur délit sanctionné par la justice pénale, elles doivent également porter le poids d'une grande sanction morale. La faute à des mœurs pour qui «criminalité féminine» relève de l'oxymore. Eclairage sur cette différence de traitement.**

En 2016, les femmes représentent 6% de l'effectif des détenus adultes en Suisse alors que simultanément, elles constituent 24% des personnes prévenues pour une infraction au Code pénal. Doit-on en conclure que la justice serait plus «souple» à leur égard? Pour Véronique Jacquier Erard, docteure en criminologie à l'Université de Neuchâtel, la situation n'est pas à regarder sous cet angle: «Le fait que les femmes sont moins nombreuses que les hommes à être incarcérées ne signifie pas nécessairement que les juges sont plus cléments à leur égard. Cela ne veut pas dire que le "paternalisme judiciaire" n'existe pas, mais on ne peut conclure à un tel traitement de faveur que si les situations sont strictement comparables. Or les trajectoires délinquantes féminines et masculines sont rarement identiques. Finalement, la démarche comparative m'intéresse peu; il est grand temps que l'on étudie la judiciarisation de la délinquance féminine en tant que telle et non uniquement en ce qu'elle diffère de la délinquance masculine.»

## Le crime, un attribut masculin?

Au regard des chiffres, la criminalité apparaît donc comme principalement masculine. Seulement, comme souvent, cette dernière n'est pas une vérité essentielle mais plutôt l'héritage contingent d'une construction

sociale. Les femmes déviantes sortent des normes de douceur, de passivité et de tendresse qui sont attendues d'elles. Quand elles y renoncent, elles «trompent» leur condition, ce qui mène le plus souvent à un déni de leur «droit» à l'étiquette de criminelle.

## Les sanctions débordent du cadre de leur simple peine

Véronique Jacquier Erard explique: «L'univers de la violence est un univers masculin, même si les femmes sont capables de violence au même titre que les hommes. La violence féminine a été, tour à tour, niée, occultée, diabolisée, psychiatisée, ou fantasmée; sa reconnaissance est un enjeu politique.» Comme la criminalité est doublement réprimée chez les femmes – légalement *et* moralement –, leur sanction déborde alors logiquement du cadre de leur simple peine pénale; elle agit également en amont, en marge et en aval de leur temps passé derrière les barreaux. En ce sens, cette transgression morale des prisonnières se cristallise par exemple dans une réinsertion souvent plus difficile que celle de leurs homologues masculins. Véronique Jacquier Erard précise: «Les travaux des historiens ont

montré que le traitement sexué de la déviance existait depuis longtemps: les hommes étaient pris en charge par les institutions pénales et les femmes par les institutions psychiatriques. Aujourd'hui, le contrôle social s'exerce toujours de manière différenciée pour les hommes et les femmes. Et il en va malheureusement de même pour les mesures de réinsertion; invisibilisées dans la population carcérale, les femmes ne bénéficient souvent pas d'une prise en charge adaptée à leurs besoins spécifiques de santé, de formation ou de réinsertion. L'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et l'UNODC (*United Nations Office on Drugs and Crime*) ont défini ces besoins, qui sont reconnus par le droit international dans les Règles de Bangkok. Mais dans un environnement où tout a été pensé pour les hommes, on peine à dépasser le stade des recommandations.»

## Tantôt atténuant, tantôt aggravant

On le sait, les stéréotypes de genre peuvent «pousser» dans les deux sens. Ainsi, «les infractions routières, patrimoniales ou liées aux stupéfiants commises par les femmes seraient sanctionnées avec une plus grande clémence. A l'inverse, les femmes seraient sanctionnées plus sévèrement que les hommes lorsqu'elles s'éloignent trop des prescriptions de genre, en commettant des crimes violents ou perçus comme masculins, ou pour celles qui ont des enfants, lorsque leur comportement fait d'elles de "mauvaises mères"», continue Véronique Jacquier Erard. Que cela mène à des sentences favorables ou défavorables, le traitement pénal n'est donc jamais indifférent au genre. Un comble pour une institution dont le slogan vante l'impartialité absolue. Contrairement à sa fameuse imagerie, Dame Justice n'a pas les yeux bandés. Pour retrouver sa cécité, il faut bannir le genre de l'équation; ne pas avoir affaire à des hommes et des femmes mais à des criminels asexués. Pour la docteure en criminologie, même les normes «en faveur» des femmes seraient une balle dans le pied pour beaucoup d'entre elles: «Si favoritisme il y a,

celui-ci ne s'applique pas uniformément; en bénéficieraient uniquement les femmes dont le style de vie et le comportement devant les autorités correspondent à ce qui est attendu d'elles. Les femmes criminelles seraient généralement perçues comme moins responsables que les hommes, moins aptes à supporter l'emprisonnement, moins dangereuses aussi et peut-être plus resocialisables. Plus la proximité à de telles représentations est forte, plus le traitement judiciaire serait clément. Ce qui crée aussi des inégalités *entre* les femmes.»

## Parentalité à double-tranchant

A l'origine d'une grande partie de notre folklore sexiste, la maternité joue également un rôle important sur la scène de la justice pénale. Si l'on peut penser que les femmes portent leur embryon comme un boulet supplémentaire, il peut bien dans un sens «rendre service». Véronique Jacquier Erard conclut: «Les autorités resteraient moins enclines à priver un enfant de sa mère que de son père, souvent parce que cela implique le placement de l'enfant dès lors qu'il s'agit majoritairement de mères célibataires. La situation familiale des pères n'est pas la même, aussi sont-ils moins "protégés" contre l'incarcération et peuvent moins prétendre à certains aménagements de peine.»

## La maternité joue également un grand rôle

Une nouvelle fois, le genre distille des inégalités de traitement auquel seul un changement des mœurs dominantes peut mettre un terme. Tous ensemble, rendons le glaive de la justice non pas plus lourd ou plus léger face aux femmes, mais de poids équivalent. •

Thibault Nieuwe Weme



# L'urne en prison, une intruse ?

**VOTE • La question semble curieuse, mais elle est importante: les prisonniers disposent-ils du droit de vote? Le droit à la citoyenneté des détenus varie selon les pays, et quand bien même certaines législations reconnaissent ce dernier, elles font souvent trop peu d'efforts pour l'appliquer.**

Le traitement des prisonniers concernant le droit de vote diffère selon les pays. En Suisse, toute personne incarcérée garde son droit de vote. À l'inverse, en France, ce droit est plus limité. Si la personne est en détention provisoire, elle peut désigner un mandataire qui votera à sa place.

## Des sentiments qui poussent à l'auto-exclusion

Cependant, elle perd son droit de vote si le tribunal prononce la déchéance de ses droits civiques, en cas de crime, de délit ou encore de corruption. Enfin, certains pays européens interdisent purement et

simplement le droit de vote aux personnes incarcérées: c'est entre autres le cas de la Grande-Bretagne, de la Roumanie et de l'Estonie.

### Pouvoir et vouloir

Il est une chose de pouvoir voter. Il en est une autre de mettre ce droit à profit. Aux présidentielles françaises de 2017 par exemple, le taux d'abstention des personnes incarcérées ayant le droit de vote s'élève à 98%. Ce chiffre très élevé s'explique avant tout par des raisons psychologiques: le manque d'intérêt pour une société qui ne les inclut plus, le rejet des institutions qui les ont condamnées, l'illicéité à donner son avis pour une communauté dont elles sont bannies, autant de sentiments qui peuvent les pousser à s'auto-exclure. Il existe

également des causes structurelles: beaucoup de prisons ne sont simplement pas équipées pour faire voter directement ses occupants. En France toujours, le dépôt du bulletin est particulièrement long et compliqué car il doit être délégué à un proche, ce qui entraîne des procédures sinueuses. Cependant, des efforts sont à noter: Emmanuel Macron a exprimé en mars 2018 son souhait d'encourager le vote des détenus en facilitant ces démarches.

### Une réinsertion facilitée

Les avis sont différents sur le choix de donner le droit de vote aux prisonniers. Les partisans de la citoyenneté argumentent que cela permet aux détenus une réinsertion plus aisée une fois la peine achevée. De leur

côté, les opposants affirment qu'une personne incarcérée l'est pour des raisons qui justifient son retrait de la société; ayant transgressé ses règles, elle ne peut donc plus participer à son organisation. Seulement voilà, rappelons que l'un des rôles premiers de la prison est de préparer ses résidents au retour à la vie en société, de les rendre coopératifs des lois et du vivre-ensemble. Dès lors, leur laisser le droit de vote va dans ce sens de préparation. Montrer à quelqu'un qui a fauté que l'on garde confiance en lui, n'est-ce pas un premier pas vers le repentir? •

Sacha Schlumpf

# S'évader au fil des œuvres

**CULTURE • Le cinéma et la littérature traduisent souvent les préoccupations d'une époque et d'une population. Alors quand ils ont pour sujet l'évasion et que les héros sont les fugitifs, les œuvres inspirent, fascinent ou soulagent l'imaginaire collectif.**

Dès ses débuts, le cinéma a mis la guerre en scène, mais quand la menace d'un conflit devient trop réelle, il a fallu créer une diversion et proposer une échappatoire... C'est avec *La Grande Illusion*, sorti en 1937, que la mode du film d'évasion fait son entrée. En racontant l'histoire de deux français capturés en Allemagne pendant la Première Guerre mondiale, le réalisateur Jean Renoir prend le parti de ne parler ni des tranchées ni des combats. Ce qui compte, ce sont les relations qui se nouent entre les personnages, prisonniers ou geôliers allemands, cohabitant dans un espace restreint. Entre tentatives de fugue avortées et échappée finale au prix du sang, l'évasion fait vaciller le spectateur entre messages d'espoir et désillusion. À l'aube d'un second conflit mondial, la résonance est toute particulière. En 1959 sort *La vache et le prisonnier*, dépeignant l'escapade rocambolesque d'un prisonnier français et de Marguerite...

une vache. En effet, les années 1960 ont permis ce que la proximité de la blessure encore trop vive de la Seconde Guerre mondiale rendait impossible dans les années 1950: tenter d'exorciser les tensions d'un conflit entre tendresse et humour. Une poignée d'années plus tard, en 1963, *La Grande Évasion* fait une entrée fracassante au cinéma. Hollywood, créateur de héros, livre son *blockbuster* basé sur une histoire vraie: l'évasion massive du Stalag Luft III. Avec sa palette de personnages forts, persévérants et rivalisant de courage, le film fait revivre un sentiment de fierté chez les spectateurs, prenant pour modèle ces héros dissidents.

### Quand l'esprit s'échappe

L'évasion n'est pas propre à la prison et les patients de l'hôpital psychiatrique du film *Vol au-dessus d'un nid de coucou*, sorti en 1973, vont, à leur manière, s'essayer à la grande

évasion. Instigateur d'une rébellion contre une infirmière autoritaire, Randall McMurphy est le libérateur d'un environnement aseptisé. Métaphore d'une société aliénante, l'anti-héro se veut le leader et le sauveur de cette oppression «invisible». Il fait souffler un vent d'insoumission dont on ne ressort pas indemne. En fait, l'hôpital psychiatrique semble être le terrain idéal pour s'essayer à l'évasion. C'est le cas de *Shutter Island*. Après un ingénieux retournement de situation, Martin Scorsese amène le spectateur à se questionner: vaut-il mieux rester enfermé ou s'évader et affronter un monde impitoyable?

### L'évasion romantique

La prison de Madame Bovary n'a ni barbelés ni gardiens, et pourtant s'en échapper semble impossible.

## Une prison sans barbelés ni gardiens

Retenue prisonnière par une vie terne et ennuyeuse, elle trompe la monotonie à travers ses lectures romantiques, ses liaisons, ses rêveries ou encore ses dépenses; une évasion qui, à défaut de pouvoir être matérialisée, passe par des symboles. Qu'elle se fasse par la réalisation de plans ingénieux ou à travers l'imagination, l'évasion fascine par sa recherche d'un monde toujours meilleur. •

Sarah Garbouj



# Le crime ne paie pas, vraiment?

**PRIVATISATION • Depuis les années 1980, de plus en plus de prisons passent des mains de l'Etat à celles de grands groupes privés. Un phénomène qui, s'il gangrène surtout le système carcéral américain, se fait dangereusement menaçant en Europe également. Et quand les cellules se remplissent non plus de prisonniers mais de locataires, la criminalité devient un marché à rentabiliser.**

Dépassés par la gestion d'un marché devenu gigantesque – ou simplement par volonté de faire ronronner l'économie nationale –, beaucoup d'Etats ont jugé bon, depuis une trentaine d'années, de passer les clés de leurs prisons à des entrepreneurs privés. Bien que particulièrement présent aux Etats-Unis, ce phénomène se retrouve aussi sous nos latitudes européennes, la France en tête. Et si le parc pénitentiaire suisse est pour le moment épargné, il n'est pas dit qu'il puisse le rester: souhaitée par une large frange du PLR, l'idée de privatiser les prisons revient fréquemment dans le débat politique.

## Un marché à qui le crime profite

Dans tous les pays où la prison a été privatisée, une nette tendance à l'allongement des peines s'est dessinée. Paradoxal quand on sait que dans ces mêmes pays, le taux de criminalité est en baisse constante. L'émission de vulgarisation scientifique *Datagueule* donne quelques chiffres valables pour le cas français: «Depuis 2005, la population carcérale a augmenté de 12% tandis que la durée moyenne des peines s'est allongée: de 8,6 mois en 2006, elle est passée à 11 mois en 2013. Plus de locataires, plus longtemps: le rêve de tout propriétaire.» Le constat est effrayant mais n'a rien d'illogique. Quand les prisons sont transformées en tirelires, les détenus deviennent des pièces de monnaie qu'il faut accumuler. Mais comment s'opère cette métamorphose? Et surtout, comment fait-elle pour matérialiser des intérêts qui vont

à l'encontre de la réalité d'une société de plus en plus pacifiée? A cette question longue et compliquée, la réponse est simple et ne contient que quelques syllabes: criminalisation.

## Quand le fric fait la loi

Pour gagner cette «course au remplissage» malgré des taux de criminalité défavorables, il faut donc rendre criminel ce qui ne l'est pas, faire mériter l'ombre de la prison à certains qui sont dignes de lumière. Seulement, créer de la criminalité ne se fait pas tout seul. Comme elle est sujette à des lois, il faut se rendre influent directement à la source. Les actionnaires cherchent alors à gagner en proximité avec les parlements, à former des alliances politiques qui leur permettront d'obtenir des définitions du crime qui arrangent leur dictionnaire personnel.

## Les actionnaires cherchent à gagner en proximité avec les parlements

Pour prendre l'exemple le plus éloquent de ce rapprochement dangereux, retour aux Etats-Unis: entre 2002 et 2009, les dépenses de lobbying de l'industrie pénitentiaire ont augmenté de 165%. Les résultats ne se font pas attendre. En 2010, sous la pression des deux géants du marché CCA et GEA, brassant à eux deux 3,3 milliards de dollars par an, une loi est adoptée en leur faveur en Arizona:

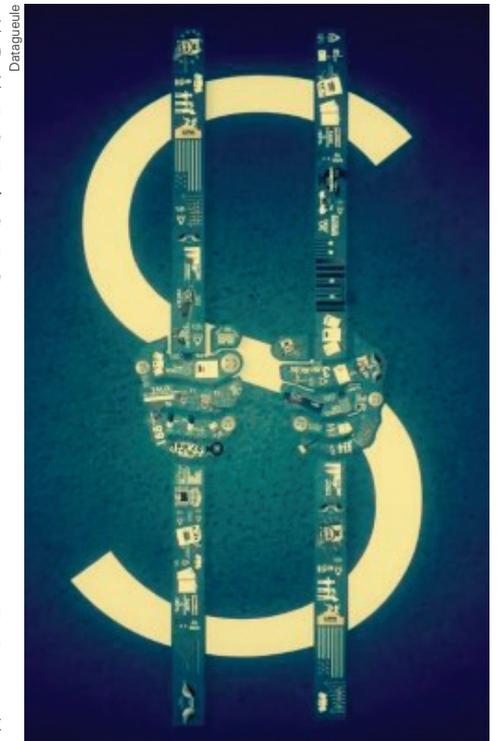
la SB-1070. Elle permet d'incarcérer jusqu'à 30 jours tout individu étant suspecté d'immigration illégale. Aucune preuve n'est alors requise. Du pain béni pour les actionnaires... Et la porte ouverte à l'arrestation pour simple vagabondage et autres délits de faciès.

## La porte ouverte à l'arrestation pour simple vagabondage

Mais attention, même si les efforts et l'imagination pour remplir les cellules sont considérables, cela ne suffit pas toujours. Aucun souci, tout est prévu. *Datagueule* nous apprend que «les gestionnaires privés américains ont inclus dans leur contrat une clause d'obligation d'occupation: elle stipule que les prisons doivent être impérativement remplies entre 80% et 100% sous peine de pénalités, et ce quelle que soit l'évolution du taux de criminalité».

## Le système qui prend perpét'

Un autre grand malheur de la privatisation, c'est que c'est elle qui, au détriment de l'Etat, décide où part l'argent. Dans le calcul d'un budget, *exit* donc les considérations sociales et les tentatives d'amélioration de la justice. Un groupe privatisé n'injectera de l'argent que là où il y a possibilité de retour sur investissement. Une préoccupation que partage *Datagueule*, pour qui le gouvernement français s'étrangle financièrement à suivre la cadence imposée par les propriétaires pénitentiaires: «Le souci, c'est que plus la somme allouée aux établissements sous forme de loyer est importante, plus les fonds pour lancer de nouvelles





# Démocraties en crise

**MONDE • L'élection de Bolsonaro et le mouvement des Gilets jaunes; si ces deux événements paraissent dissociés, ils s'inscrivent pourtant dans un même esprit de confrontation identitaire entre les peuples et leurs élites. Cette dynamique, souvent réduite à du «populisme», relève en réalité d'un malaise plus profond.**

Le 22 janvier dernier, au Forum de Davos, Klaus Schwab, président du WEF, accueillait le président fraîchement investi du Brésil, Jair Bolsonaro. Chacune de ses paroles a été attentivement analysée par une communauté internationale soucieuse. Si sa présence a suscité autant d'attention, c'est avant tout car l'ancien capitaine s'est souvent illustré par ses positions largement controversées. En 2011, il déclarait par exemple au magazine *Playboy* qu'«il préférerait voir son fils mourir que de le voir devenir homosexuel». Tout au long des élections brésiliennes, la presse internationale n'a eu de cesse de dénoncer le caractère «nationaliste», «ultraconservateur» et «populiste» de sa campagne. De là à établir une analogie avec Trump, il n'y a qu'un pas que de nombreux observateurs se sont empressés de franchir. Il est pourtant trop simpliste d'établir une telle comparaison, comme le note Christian Makarian, directeur délégué de la rédaction de *L'express*: «La notion de populisme "attrape-tout" est trompeuse; s'il existe de grands traits communs, les différences entre les contextes nationaux sont bien plus flagrantes.»

De là à établir une analogie avec Trump, il n'y a qu'un pas que de nombreux observateurs se sont empressés de franchir. Il est pourtant trop simpliste d'établir une telle comparaison, comme le note Christian Makarian, directeur délégué de la rédaction de *L'express*: «La notion de populisme "attrape-tout" est trompeuse; s'il existe de grands traits communs, les différences entre les contextes nationaux sont bien plus flagrantes.»

## Montée des extrêmes

Cependant, si la particularité de chaque contexte empêche les analogies trop péremptoires, force est de constater que les discours des deux hommes partagent une certaine propension à la démagogie «antisystème». Un discours qui a aussi su séduire les peuples européens. Viktor Orbán, le premier ministre hongrois, Andrzej Duda, le président polonais, Sebastian Kurz, le chancelier autrichien, ou encore Matteo Salvini, le vice-président du conseil des ministres de l'Italie; ces dernières années, nombreuses sont les personnalités politiques à avoir gagné l'assentiment des populations par des positions protestataires, identitaires et



Le 28 décembre 2018, Jair Bolsonaro est élu président du Brésil.

démophiles. Cette progression d'idéologies souvent jugées réactionnaires et délétères par les politiques traditionnels inquiète une majorité de l'élite intellectuelle et sociale occidentale qui la désigne par l'étiquette controversée et floue de «populisme».

## Un terme ambigu

L'inconvénient de cette simplification utilisée pour qualifier des mouvements aussi divergents et spécifiques que le bolivarianisme (un mouvement d'aspiration socialiste) du Vénézuélien Hugo Chávez et la politique d'extrême droite menée par la Lega en Italie, est «qu'elle constitue un obstacle à une analyse sérieuse des transformations de la politique», selon la philosophe française Catherine Colliot-Thélène.

## Le mot populisme implique un mépris à l'égard du peuple

De plus, le caractère péjoratif prêté au terme implique un certain mépris à l'égard du peuple de la part de ses utilisateurs, comme le sous-entend la

professeure de sociologie et directrice du CENS, Annie Collovald, lorsqu'elle déclare: «Le mot populisme en dit moins sur ce qu'il désigne que sur ceux qui l'emploient.» En effet, le terme «populisme» de par son étymologie – du latin *populus*, peuple – est par essence lié à celui-ci. Employer ce mot fourre-tout afin de dénigrer un mouvement politique équivaut donc non seulement à dénigrer le peuple en raison du «glissement de sens par lequel on attribue au peuple lui-même les thèmes du démagogue», mais aussi à «ignorer les aspirations réelles de celui-là», révèle l'essayiste français spécialiste du populisme, Vincent Coussedière.

## Essoufflement de la démocratie?

Ainsi, on observe une erreur d'analyse fondamentale chez une grande partie des élites en place qui condamnent plutôt que d'essayer de comprendre le symptôme que constitue cette montée des idéologies extrémistes à travers le monde. La confiance que les populations occidentales accordent à des personnalités politiques aussi atypiques que Trump témoigne en effet d'une crise

de représentativité par rapport aux institutions de gouvernance établies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. A titre d'exemple, en France, 76% des députés de l'Assemblée nationale appartiennent à la classe socioprofessionnelle des cadres et des professions intellectuelles supérieures tandis que cette classe ne représente que 18% de la population active en 2017, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques. Peut-être serait-il temps de repenser la démocratie représentative? De revenir au fondement de *démos* de démocratie: le peuple? C'est du moins l'avis de Vincent Coussedière, qui a réinterprété le «populisme» comme «une forme de réaction, saine en elle-même, d'un peuple à sa décomposition». Il poursuit: «Les peuples existent et nous l'avions oublié. Voilà ce que nous rappelle le populisme que je définis comme le retour du refoulé des peuples européens.»

## «Les peuples existent et nous l'avions oublié»

Si l'on ne peut évidemment pas se réjouir de l'accession au pouvoir d'hommes aux idéologies aussi rétrogrades que celles affichées par Bolsonaro, peut-être serait-il finalement plus sage de mesurer la portée globale de ces événements et de s'interroger sur leurs causes profondes plutôt que de se réfugier dans l'utilisation pléthorique d'un terme polysémique imprécis qui incarne, selon Vincent Coussedière, «une idéologie paresseuse, par laquelle les élites politiques et intellectuelles cherchent à éviter le véritable défi qui leur est posé: reconstruire une véritable offre politique». •

## Too good to waste

**AGIR • Plus d'un tiers de la production alimentaire mondiale est jeté chaque année. Une famille suisse dépense en moyenne CHF 850.- par an pour des produits qui finiront à la poubelle. Préoccupé, Too Good To Go aide chacun à agir à son échelle.**

Malgré une large partie de la population mondiale souffrant de la faim (821 millions de personnes d'après le dernier rapport de l'ONU), une part importante de la production alimentaire mondiale continue d'atterrir dans nos poubelles. Un non-sens lorsqu'on songe au gaspillage des ressources énergétiques et économiques en jeu. Ces pertes se font lors de plusieurs étapes de la chaîne de production et de consommation. Pour parler en chiffres, selon l'association *Foodwaste*, environ un tiers des aliments produits en Suisse est jeté, ce qui correspond à 2,3 millions de tonnes par an. Avec une bonne partie de ces déchets produite dans les ménages et la restauration: 45% du gaspillage total est imputable au consommateur final d'après le WWF

(soit 117 kilos de nourriture jetés en moyenne par personne par année). De nombreuses initiatives sont régulièrement lancées pour faire diminuer ces chiffres, dont une venue de Copenhague: l'application *Too Good To Go*, qui aide à diminuer les pertes au niveau de la vente et de la restauration.

### Comment ça marche?

Le concept est simple: n'importe quel commerçant ou restaurateur qui s'inscrit s'engage à mettre à disposition ses invendus, constitués des produits encore frais qu'il ne pourra plus vendre le lendemain, comme les viennoiseries ou les plats du jour. Avec ceux-ci sont constitués les «paniers surprises» chargés sur l'application. Ensuite, le client est



informé des commerces à proximité, avec le prix des paniers proposés et l'heure à laquelle ils seront disponibles. La particularité du panier surprise étant qu'on ne choisit pas son contenu, c'est au commerce de le sélectionner. Le but de l'équipe engagée à travers cette application est donc de permettre à chacun de lutter contre le gaspillage alimentaire à son échelle. Le concept est *win win win*: le client se nourrit à moindre prix, le

commerçant écoule des produits qui auraient été jetés, et la planète en est ravie. Selon leur site, plus de 140'000 repas sauvés ont permis d'économiser 247 tonnes de CO<sub>2</sub> en Suisse depuis 2016. L'avantage des trois parties est donc clair. Après plusieurs tests, le principal point négatif remarqué est simplement le manque de choix du contenu. Les préférences alimentaires seraient en effet trop compliquées à prendre en compte. Alors *Too Good To Go* est l'application à tester, à condition d'oser entretenir sa curiosité culinaire! •

Lou Malika Derder



## Un gynéco pour la paix

**RDC • A 64 ans, Denis Mukwege, gynécologue, a soigné plus de 50'000 femmes congolaises violées par différents groupes militaires qui déstabilisent le pays. Le prix Nobel 2018 de la paix dénonce le chaos institutionnalisé qui sévit au Congo.**

Le 1<sup>er</sup> mars 1955, à Bukavu, dans l'est du Congo, naît Denis Mukwege. C'est au côté de son père, pasteur pentecôtiste, qu'il découvre l'horreur de la maladie. En 1983, il obtient son diplôme de médecin et commence à pratiquer à l'hôpital de Lemera. L'année suivante, il décroche une bourse dans le but d'étudier la gynécologie en France, et, afin d'aider son pays, il fonde l'association France-Kivu. En 1996, des guerres éclatent au Congo et détruisent l'hôpital où il exerçait sa profession. Il fonde alors l'hôpital de Panzi et découvre l'horreur des mutilations génitales.

### Du massacre à la réparation

Les viols, utilisés comme arme de guerre, sont exercés par les militaires en vue d'affaiblir la région et d'y instaurer un régime basé sur la peur. Thérèse, une des femmes victimes de cette barbarie, témoigne dans

l'émission française *Toute une histoire*: «Ils sont arrivés en groupe de quatre, ils m'ont emmenée dans un champ, je ne savais plus où j'étais.»

### «Je viens d'un pays pillé par ses dirigeants»

Il y a celles qui, épuisées, finissent leur vie au bord du champ, et les plus chanceuses qui, comme Thérèse, parviennent à s'enfuir et rejoindre une antenne médicale. L'intention de ces viols est de rompre le cycle de reproduction ou, à l'inverse, de créer des grossesses non désirées qu'elles rejettent. Les liens familiaux se dissolvent ainsi que le tissu social qui les recouvre. La réponse du docteur à de telles atrocités est l'empathie: «Chaque femme violée, je l'identifie à ma femme; chaque mère violée à ma mère et chaque enfant violé à mes

enfants...» En plus des soins physiques qui leur sont apportés, ces femmes victimes rejoignent généralement des groupes de parole afin de se libérer du traumatisme. Le souvenir mêlé à la peur que cet enfer recommence un jour ne s'évapore pas si facilement. Terrorisées à l'idée que les soldats, la milice ou les rebelles puissent revenir, certaines abandonnent les champs où reposent terres fertiles, richesses et mines d'or.

### Le «chaos constructeur»

Mais si ce chaos est destructeur pour la population, il résulte de la réussite de la stratégie d'un «chaos constructeur» en faveur d'une minorité composée de grandes entreprises, personnalités et multinationales. Denis Mukwege témoigne: «Mon pays est pillé par des gens qui prétendent être nos dirigeants.» Devant ce spectacle dévastant, de nombreux envoyés

externes au pays ont tenté de révéler cette stratégie au risque de censure. Ce docteur originaire du Kivu a reçu de multiples prix, dont celui de Sakharov en 2014 et le prix Nobel de la paix en 2018, partagé avec la militante irakienne Nadia Murad. Malgré les guerres dévastatrices qui traversent le Congo depuis des décennies, Denis Mukwege ne fléchit pas. Au contraire, dans l'un de ses plus célèbres discours, il reprend l'hymne national congolais qui commence en ces termes: «Debout Congolais, unis par le sort, unis dans l'effort pour l'indépendance, dressons nos fronts longtemps courbés et pour de bon prenons le plus bel élan dans la paix.» Ce bel élan a été salué par des milliers de personnes, dans l'espoir que la paix revienne parmi les habitantes et habitants de cette région d'Afrique des Grands Lacs. •

Solène Perriard

## L'homophobie, bientôt réprimée?

**LÉGISLATION • Certes, le temps où les homosexuels étaient noyés dans le Rhône est loin. Mais l'homophobie tue encore et toujours. Si ce n'est pas par les actes, c'est par les paroles. Il se pourrait que cela soit sur le point de changer avec la réforme de la norme antiracisme.**

Bien que ces dernières années la Suisse ait vu des avancées sociales et législatives en matière de droits LGBTQ+, l'homophobie reste pleinement ancrée dans le quotidien de la communauté homosexuelle. Selon l'étude *Etre LGBT au travail*, menée en partenariat entre l'Université de Genève et la Fédération genevoise des Associations LGBT, environ 70% des personnes homosexuelles interrogées ont déclaré avoir été témoins de formes de discrimination durant les trois dernières années. «Il ne s'agit pas de discriminations qui leur étaient directement adressées, mais d'un climat de travail homophobe ou transphobe, voire hétérosexiste. Les formes les plus courantes sont la blague, le stéréotype, les clichés, ou les préjugés qui touchent en particulier les gays en tant qu'hommes efféminés ou qui expriment une volonté de marginalisation.»

### Une lacune juridique

En l'état, la législation suisse ne réprime pas les propos ou comportements discriminatoires à l'encontre de la communauté LGBTQ+ en tant que tels. En effet, une personne homosexuelle ne peut se prévaloir de l'infraction d'atteinte à l'honneur lorsque des propos homophobes visant la communauté homosexuelle dans son ensemble sont proférés. Quant aux associations de protection des droits des personnes homosexuelles, le Tribunal fédéral leur a dénié la qualité pour agir dans le domaine des infractions à l'honneur. L'individu lésé peut toutefois agir à titre individuel, par le biais des articles 173s du Code pénal, notamment pour injure.

### Comblant une lacune du droit suisse

Néanmoins, le 14 décembre 2018 marque une avancée substantielle pour la défense des personnes homosexuelles. Ce jour-là, l'Assemblée



fédérale accepte la modification de l'art. 261<sup>bis</sup> du Code pénal – portant actuellement sur la discrimination raciale – pour l'élargir à la discrimination à raison de l'orientation sexuelle. Ce processus est l'aboutissement d'une initiative parlementaire déposée le 7 mars 2013 par le socialiste valaisan Mathias Reynard. Celui-ci relève qu'«il s'agit de combler une lacune du droit suisse déjà pointée du doigt par l'ONU. Comme le racisme, l'homophobie est une violence qui se retrouve de façon massive dans la société. Elle appelle ainsi une réponse spécifique. Il ne faut pas oublier qu'une norme a une fonction de signal.»

### Vers une prise de conscience

A titre de comparaison, il convient de relever que l'injure est punissable sur plainte d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au plus contre une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire pour la discrimination raciale (art. 177 et 261<sup>bis</sup> CP). Ainsi, au même titre que le racisme ou l'antisémitisme, l'homophobie ne pourrait plus se dissimuler derrière la liberté d'opinion. Pour Mathias Reynard, c'est un soulagement, car il y a urgence à agir. En effet, celui-ci a lancé lors des délibérations au Conseil National le 25 septembre 2018: «L'homophobie n'est pas une opinion. L'homophobie tue.» Pour

étayer de tels propos, il s'appuie sur une étude de l'Université de Zürich et de Dialogai, laquelle dévoile que 20% des personnes homosexuelles en Suisse ont tenté de se suicider. Pour l'heure, la modification de la loi ne déploie pas d'effets, le délai référendaire étant fixé au 7 avril 2019. L'Union démocratique fédérale a cependant décidé de lancer un référendum et écrit dans un communiqué du 5 janvier 2019: «Il est à craindre que les opinions légitimes ne soient criminalisées et que de nouvelles plaintes ne soient déposées. Plus de lois contenant des termes flous tels que "orientation sexuelle" ne sont tout simplement pas nécessaires.» C'est oublier qu'au quotidien, des propos très durs sont tenus quant au thème de l'immigration, sans que personne ne soit pénalement poursuivi. Le débat démocratique, cher à certains élus, reste sauf. Ne doutons pas qu'il en ira de même après l'adoption de cette norme. Au peuple suisse toutefois de poursuivre son effort pour une société où l'acceptation est la règle. Et cela passe notamment par un changement législatif. •

Malory Fagone



## La faciale au féminin

**Après la médiatisation de l'éjaculation faciale dans les années 1980, le squirting éveille les curiosités. Comment ça fonctionne?**

Le *squirting*, pratique sexuelle féminine, consiste en l'éjection d'un liquide principalement constitué d'urine diluée. Secrété par les glandes de Skene, considérées comme l'équivalent de la prostate chez les hommes, ce fluide est libéré par l'urètre sous forme d'un jet. Il diffère de l'éjaculation féminine, produite lors de chaque orgasme et constituée principalement de cyprine. Le *squirting* ne doit pas être confondu avec le phénomène des femmes fontaines, qui se résume à une sécrétion très importante de mucus lors de l'orgasme. S'il est différent de la petite mort, où réside donc l'intérêt de cette pratique? Les différents témoignages s'accordent sur son aspect psychologique: le *squirting* représente un défi, offre l'occasion de se surpasser et d'accéder à une relation différente avec son corps. Comme dans toute pratique sexuelle, le plaisir s'avère surtout mental. Ici, l'exercice permet également d'inverser les rapports de domination, comme l'indique l'auteur du blog 69desirs: «Mon homme adore que je lui éjacule dessus et lui offrir ça, ça n'a pas de prix!» Cette dernière offre également des conseils détaillés pour réussir à *squirter*. La détente est primordiale pour atteindre le *squirt*: il est important de se mettre à l'aise, seule ou avec un.e partenaire de confiance. Il s'agit ensuite de stimuler le point G, se situant à trois centimètres environ de l'entrée du vagin, côté clitoris. La blogueuse prévient que cet exercice donne l'envie d'uriner; il est important d'accepter cette sensation et d'aller au-delà de la crainte qu'elle peut représenter. Elle conseille notamment de pousser légèrement pour expulser le liquide. Lorsque les mouvements de stimulation sont accompagnés de bruits mouillés, le *squirt* est proche: «Ça commence avec quelques gouttes et ça se termine avec d'énormes jets!» La libération des complexes ouvre la porte à des expériences humides et enrichissantes. •

Marion Marchetti



# Prix de la Chamberonne: une photo pour l'égalité

**CONCOURS • Profitant de l'agenda politique et des divers événements et manifestations qui auront lieu sur le campus, la FAE et *L'auditoire* lancent conjointement le concours photo de la Chamberonne, qui portera cette année sur le thème de l'égalité (au sens large du terme).**

Ce semestre, l'Université de Lausanne est au cœur de la thématique de l'égalité et du féminisme, avec une série d'événements et de conférences tournés autour de ces sujets actuels, dont l'apogée sera la grève féministe du 14 juin. La Fédération des associations d'étudiant-e-s (FAE) va également être impliquée tout au long de cette période, en finançant et organisant conjointement de nombreux événements en partenariat avec les associations et institutions universitaires et cantonales impliquées dans ces problématiques.

En marge de ces événements et dans le cadre de la journée de l'égalité des étudiant-e-s, la FAE s'associe à *L'auditoire* pour organiser le concours photographique de la Chamberonne. Pour cette sixième édition, toute la communauté universitaire, étudiant-e-s, doctorant-e-s, alumni et employé-e-s, est invitée à laisser parler sa créativité en se munissant de son appareil photo et en nous envoyant son plus beau cliché, dans un format JPEG ou PNG à l'adresse mail suivante : fae@unil.ch, et ce jusqu'au vendredi 8 mars



à 08h00. En plus de cela, il est important que l'image soit accompagnée d'un titre. La technique et le format sont libres, mais pensez à soigner la qualité de votre photo, qui sera probablement imprimée en grand format.

Les vingt meilleures photos seront sélectionnées par un jury composé de quatre membres, puis exposées du 29 mars au 18 avril à l'Anthropole. *L'auditoire* et la FAE se démèneront

pour exposer aux yeux de tou-te-s ce que l'égalité évoque chez la communauté universitaire. Le jury sera composé de la cheffe de la rubrique culture de *L'auditoire*, d'une membre du bureau exécutif la FAE, d'un-e photographe professionnel-le et d'un-e employé-e du Bureau de l'égalité de l'Unil. Le public pourra non seulement profiter de cette exposition, mais également y participer, en votant pour sa photo favorite lors de l'exposition.

Pour parler récompenses, le premier prix est de CHF 400.-, le deuxième de CHF 250.- et le troisième de CHF 150.-. En plus des prix du jury, une photographie se verra récompensée du prix du public, qui s'élèvera au montant de CHF 100.-. De plus, les trois photos retenues seront publiées dans le numéro de mai de *L'auditoire*. La remise des prix aura lieu durant la semaine du 15 au 21 avril et sera suivie d'un apéritif. Toutes les personnes intéressées par cet événement sont bien évidemment les bienvenues!

Enfin, la thématique de l'égalité au sein du campus se poursuivra avec une campagne contre le harcèlement faisant suite au sondage réalisé par la FAE en mai 2018. Alors n'hésitez pas à vous investir afin de promouvoir l'égalité sur le campus de l'Université de Lausanne! •

Le Bureau de la FAE

## En résumé

### Le jury

La cheffe de la rubrique culture de *L'auditoire*  
 Une membre du bureau de la FAE  
 Une employée du Bureau de l'égalité de l'Unil  
 Un photographe professionnel  
 Le public

### Les récompenses

Une exposition pour les 20 plus belles photographies  
 Le premier prix: CHF 400.-  
 Le deuxième prix: CHF 250.-  
 Le troisième prix: CHF 150.-  
 Le prix du public: CHF 100.-



# Il n'y a pas de planète B

**ÉCOLOGIE • Vendredi marque la fin de la Semaine de la Durabilité organisée par l'association UniPoly. L'événement aborde plusieurs thèmes en relation avec le problème global du réchauffement climatique. L'auditoire a réuni ses cinq meilleures astuces durables, à la portée de tous.**

## Du carné aux carottes

L'élevage est une activité néfaste, gourmande en ressources. L'industrie de la viande entraîne bien plus d'émissions de gaz à effet de serre que la culture de plantes destinées à l'alimentation. En termes de quantité de CO<sub>2</sub>, produire un kilo de viande de porc équivaut à cultiver 80 kilos de pommes de terre. Privilégier les denrées végétales a donc un impact moindre sur l'environnement et sur le climat. En réduisant la consommation de produits carnés, la planète vous en sera reconnaissante (sans parler des animaux et de votre santé).



Le réchauffement climatique, la fonte des glaces, l'élévation du niveau de la mer... nous commençons tous plus ou moins à en être conscients, mais le changement de nos habitudes les plus tenaces est parfois difficile. Submergés par toutes ces informations, la tentation de nous réfugier dans le confort du déni est grande. «C'est trop compliqué, ça prend du temps.» Pourtant, si tout le monde s'y met, nous avons le pouvoir d'améliorer ne serait-ce qu'un minimum l'état de notre planète...

Lou Malika Derder

## Life in plastic

Que cela soit pour l'alimentation, les cosmétiques, le ménage, ou toute autre action quotidienne, notre consommation de plastique est gigantesque. Il est bien plus facile qu'on ne le croit de la réduire! Pas besoin de se convertir immédiatement au zéro-déchet, de petits gestes sont déjà à la portée de tous. Parmi ceux-ci, éviter les emballages inutiles, privilégier le vrac pour l'alimentation, prendre des sacs réutilisables et refuser les pailles ou tout ustensile en plastique facilement remplaçable par des alternatives.

## Des habits amortis

Équivalente à ce qu'est le *fast food* pour l'alimentation, la *fast fashion* est l'une des industries les plus polluantes au monde. La demande grandissante pousse des géants comme Zara à produire des collections entières en deux semaines. L'impact sur le climat de la filière textile dépasse celui des vols internationaux et du trafic maritime réunis. La solution? Privilégier la *slow fashion*, c'est-à-dire la manière de se vêtir de façon éco-responsable. La seconde main ou les petites entreprises *eco-friendly* commencent d'ailleurs à gagner en popularité.

## Bien de chez nous

La consommation en CO<sub>2</sub> de nos produits alimentaires importés de l'autre bout du monde est inimaginable. Une astuce facile qui, en plus d'être bénéfique pour la planète, le sera également pour votre porte-monnaie, est de privilégier les circuits courts. Que cela soit au supermarché ou au marché, les produits locaux sont moins chers, et vous variez bien plus votre alimentation en suivant les saisons. *Exit* les tomates et les courgettes en plein hiver, et faisons des mangues exotiques une exception!

## La liste gagnante

Qui ne s'est jamais retrouvé au magasin sans liste de courses? Résultat: des achats impulsifs et irréfléchis remplissant le frigo, des aliments périmés avant d'avoir eu le temps de les manger. Selon le WWF, 320 grammes de nourriture sont jetés en moyenne par jour et par personne en Suisse. Comment y remédier? Réfléchir avant l'achat, préparer une liste précise avant les courses en fonction du contenu de ses placards, et s'y tenir!

## C'est arrivé à l'Unil

### Mussol'Unil

**En 1937, Mussolini se voyait offrir un doctorat *honoris causa* de la part de l'Unil. Retour sur une affaire controversée.**

En 1883 naît dans la commune italienne de Predappio le tristement célèbre Benito Mussolini. Inutile de présenter l'ancien homme d'Etat italien, dont le curriculum compte entre autres la fondation du fascisme, une alliance avec l'Allemagne nazie, et un rôle majeur dans la Seconde Guerre mondiale. Un parcours communément reconnu par l'opinion publique comme fort peu appréciable. Et pourtant! Il semblerait bien que l'Université de Lausanne n'ait pas toujours été du même avis. En 1937, tandis que le «Duce» est alors au sommet de sa gloire dans son pays, l'Unil décide de lui décerner un doctorat *honoris causa* de sciences sociales et politiques. Une décision déjà fortement contestée à l'époque, alors que les agissements criminels du dictateur font les gros titres de la presse. L'Université se retrouve accusée d'approuver le régime totalitaire instauré par le chef du gouvernement italien. Cela pousse à se demander: pourquoi la direction de l'époque a-t-elle pris une telle décision et quel lien pouvait bien avoir Mussolini avec cette douce ville du bord du Léman? L'ancien dictateur est en effet passé par la Suisse dans sa jeunesse, entre 1902 et 1904. Durant son séjour helvétique, il traverse plusieurs villes et s'établit quelque temps à Lausanne, où il étudie pendant deux mois. Voilà qui explique en partie l'origine de ce diplôme honorifique. En 1987, le Rectorat joue la carte de la transparence en publiant l'ensemble des documents concernant cette affaire. Cependant, de nombreuses zones d'ombre subsistent encore quant à cette prise de décision. Et si l'Université demeure mal à l'aise depuis plus de septante ans, elle ne souhaite pas réécrire l'histoire et n'a aucunement l'intention de retirer ledit doctorat. Mais heureusement, on a toujours Jacques Dubochet pour sauver l'honneur.

Judith Marchal

# L'Unil se la roucoule douce

**BIODIVERSITÉ • Avec l'agrandissement du campus de l'EPFL et de l'Unil, la population des pigeons bisets ne va pas tarder à exploser. Mais qui sont donc nos compagnons à plumes, et comment la situation peut-elle être contrôlée?**

De par son augmentation croissante, la population de pigeons bisets sur le campus suscite certaines craintes, tant en ce qui concerne l'état des infrastructures que le bien-être de ces oiseaux. D'abord élevés pour leur chair, puis comme pigeons voyageurs, les pigeons bisets partagent notre histoire depuis l'Antiquité.

## Accusés d'être sales et porteurs de maladies

Domestiqués, ils ont été libérés une fois considérés comme inutiles et se sont installés dans nos villes, où leur offrent des conditions proches de leurs falaises

originelles. Mais ces oiseaux, anciennement nobles, sont aujourd'hui considérés comme nuisibles. Accusés d'être sales et porteurs de maladies, ils ne sont pourtant pas plus dangereux que nos animaux de compagnie. Leur plus grand tort n'est autre que leurs fientes, qui peuvent dans le pire des cas causer des allergies. Malheureusement, les croyances sont tenaces et difficilement remises en cause. Depuis une cinquantaine d'années, l'être humain essaie de chasser les pigeons bisets de ses villes par des méthodes violentes, avec un seul et même objectif: la mort d'un maximum d'individus. Or ces tentatives se révèlent infructueuses. L'effet de surcompensation induit à

terme l'inverse du but visé. En effet, les oiseaux augmentent la taille de leurs portées et se reproduisent plus souvent pour compenser les pertes. Le résultat est l'augmentation du nombre d'individus.

### Une solution innovante

Amanda Dudt, étudiante en biologie à l'Unil, propose une solution plus douce et plus durable: un pigeonnier contraceptif. Loin de vouloir chercher à éliminer cette espèce, la mise en place de cette installation sur le campus «a pour but de rendre les rapports entre êtres humains et pigeons plus harmonieux», explique-t-elle. En effet, ce type de nichoir permet de contrôler les effectifs et ainsi de

réduire les nuisances, qui sont principalement des salissures. Le maintien d'une densité stable de ces oiseaux est nécessaire, afin de pouvoir leur offrir de meilleures conditions d'hygiène et d'alimentation. Des pigeons en bonne santé sont effectivement moins susceptibles d'être la source d'épidémies, pouvant décimer des populations entières. De plus, ce pigeonnier représente un moyen de sensibiliser le public, pour qui ces animaux ne paraissent généralement pas dignes d'intérêt, ni même de respect. Une plus grande connaissance de ces derniers profitera autant aux humains qu'aux animaux. •

Alexandre Cergneux

# A la rencontre de deux bracaillons

**RÉPARATION • Le vélo entretient le physique et respecte l'environnement. Et si une mésaventure survient avec votre engin, l'Atelier Vélo de l'Unil est là pour sauver la mise. Rencontre avec Guillaume Rosset et Matthieu Pery.**

## Pouvez-vous décrire ce qu'est l'Atelier Vélo?

L'Atelier Vélo, que nous avons renommé «Le Bracaillon» pour nous démarquer de la langue administrative universitaire, est un projet qui souhaite promouvoir l'usage des vélos sur le campus. Nous sommes sept étudiant-e-s – proches de la parité – employé-e-s par l'Unil. C'est une aventure super chouette, il n'y a que des motivé-e-s.

## Depuis quand existe votre Atelier?

La date s'est perdue dans les méandres du temps, mais ça avoisine les sept ans. A l'origine, il avait été créé par un petit groupe d'étudiant-e-s et se situait dans les lugubres sous-sols de l'Internef. Seuls quelques téméraires s'y aventureraient pour nous voir. Depuis, nous avons déménagé à la Ferme de Mouline et on est salarié-e-s de l'Unil. On tient des permanences durant lesquelles on assure un soutien mécanique en

donnant des conseils aux gens et, plus occasionnellement et selon la demande, on répare le vélo pour eux. Notre but n'est pas de transformer l'Atelier en un magasin, l'idée est plutôt d'adopter une attitude pédagogique prônant un esprit de débrouillardise et permettant d'accompagner les gens dans leurs réparations.

## Etes-vous capables de tout réparer?

Il est très rare que des pièces soient trop spécifiques pour être réparées ou que le vélo soit monté avec un système particulier. La plupart du temps,



Guillaume Rosset

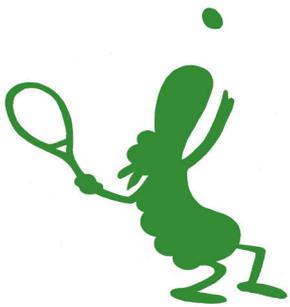
les réparations sont simples. Nous visons les étudiant-e-s qui nous amènent rarement des vélos très haut de gamme. Dans l'immense majorité des cas, nous effectuons les réparations sans problème. De plus, avec le temps, notre boîte à outils se remplit, il n'y a donc pas de raison que cela change. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes fabriqué une «masse à inertie coulissante» pour extraire les tubes de selle rouillés. N'importe qui peut venir, nous avons un stock de pièces d'occasion que nous réutilisons pour les réparations. Dans ce cas, les pièces et le travail sont gratuits. Si la restauration nécessite des pièces neuves, on s'arrange pour les fournir à petit prix. Généralement, ce sont des consommables comme des freins ou une chambre à air. Nous ne cherchons pas à produire des bénéfices avec les ventes, mais nous nous accordons une légère marge afin d'acheter de nouveaux outils. La plus grande facture que l'on ait faite approchait les

CHF 30.-, mais habituellement les gens dépensent moins de CHF 10.-.

## Quand les personnes intéressées peuvent-elles venir vous voir?

Un système de permanence est mis en place. Nous accueillons les gens du lundi au jeudi pendant la pause de midi et, les mardis et jeudis, le service est prolongé de 16h à 18h. Sinon, on prévoit d'organiser des cours de mécanique, qui auront à chaque fois comme thème une réparation particulière: le 11 avril, on s'intéressera aux chambres à air et aux roues, le 2 mai, aux vitesses et dérailleurs, puis le 29 mai aux freins et chaînes. Nous avons aussi prévu une bourse aux vélos, fixée au jeudi 7 mai. Tout le monde pourra venir y dénicher le vélo de ses rêves et découvrir les joies du cyclisme. •

Propos recueillis par Maxime Hoffman



# La flamme paralympique

**HANDISPORT • Les Jeux Paralympiques suscitent de plus en plus d'intérêt dans le monde. D'abord simple compétition sportive pour vétérans de guerre, il s'agit aujourd'hui d'une rencontre majeure entre sportifs d'élite. Zoom.**

De nos jours, les Jeux Paralympiques d'été comptent parmi les plus grandes manifestations polysportives internationales. Rendez-vous majeur du handisport – ou sport-handicap – ce n'est toutefois pas la déficience qui est au cœur de la compétition, mais bel et bien la performance sportive. Anne Marcellini, professeure en sciences du sport à l'Unil dans la filière de formation «Activités physiques adaptées», explique que «les athlètes concourent dans des sports paralympiques conçus par eux, pour permettre la conjugaison entre performance de haut niveau et déficience, qu'elle soit motrice, visuelle ou intellectuelle. Etre paralympien renvoie à la revendication d'une identité sociale singulière, aujourd'hui reconnue et valorisée par le monde sportif.» Si l'édition des Jeux Paralympiques de 1960 a rassemblé 400 sportifs de 23 pays, ce sont plus de 4'400 sportifs et 164 nations qui ont participé à Londres en 2012. Toutefois, le handisport reste encore peu médiatisé. «C'est essentiellement lors des Jeux Paralympiques qu'une couverture médiatique des pratiques sportives des personnes ayant des incapacités s'organise», ajoute Anne Marcellini.

## Thérapie par le sport

C'est en 1948 que débute l'histoire des Jeux Paralympiques. Dans un hôpital militaire non loin de Londres, à Stoke Mandeville, le neurochirurgien allemand Ludwig Guttmann cherche à optimiser le rétablissement psychologique et social de ses patients paraplégiques, tous vétérans de la Seconde Guerre mondiale. Au moment même où les Jeux Olympiques se déroulent à Londres, le docteur Guttmann décide de faire participer ses patients à des épreuves sportives, créant ainsi un mouvement qui atteindra bientôt une ampleur internationale. En ce qui concerne l'étymologie, la compétition a d'abord pris le nom de «Jeux mondiaux pour paralysés», «Olympiade pour



handicapés» puis de «Jeux mondiaux des handicapés physiques». La compétition porte officiellement le nom de «Jeux Paralympiques» depuis l'édition de 1988. A l'origine, le mot «paralympique» résulte de la combinaison des adjectifs «paraplégique» et «olympique». Toutefois, cette notion a été redéfinie afin de pouvoir également intégrer les personnes souffrant d'autres types de déficiences.

## Redéfinir la notion pour intégrer tout type de déficiences

On considère désormais que le mot «paralympique» provient des mots grecs «para», «à côté de», et «olympique», puisque cette compétition est indissociable des Jeux originaux.

## Au-delà des apparences

De par leur succès grandissant, les Jeux Paralympiques ont le mérite de mettre en lumière les personnes en situation d'handicap. Néanmoins, le handisport ne se réduit pas à cette unique compétition. Il regroupe toutes les formes de pratiques sportives adaptées aux personnes avec des limitations, ce qui le rend bien plus large que le sport paralympique.

Malheureusement, les possibilités d'accès au sport sont encore restreintes. En effet, «les personnes qui vivent avec des incapacités variées rencontrent de nombreux obstacles à la pratique sportive, qu'elles aspirent à une pratique de loisir ou à une pratique compétitive. Qu'elle se trouve dans l'environnement physique ou dans l'environnement social, la restriction est effective», affirme Anne Marcellini. En effet, le taux de pratique sportive des personnes en situation de handicap est 10 à 20% inférieur à celui de la population générale en Europe. D'où l'importance de repenser l'accès aux transports, espaces urbains et autres infrastructures sportives, car «la visibilité du sport-handicap pourrait être une visibilité au quotidien, si l'on créait les conditions de l'accessibilité à tous des espaces sportifs communs». Selon les chiffres de l'OMS, 15% de la population souffre d'un handicap. Il est donc grand temps de repenser notre rapport au sport, afin que celui-ci ne soit plus un facteur d'exclusion, mais au contraire moteur de nouvelles interactions sociales. •

David Raccaud  
et Irène Dutoit

## Et morsure s'ensuive

**Sport anglais populaire dans les années 1970, le ferret-legging consiste à garder un furet dans son pantalon le plus longtemps possible.**

Le principe du *ferret-legging* est simple: des hommes – car oui, c'est un sport majoritairement pratiqué par des hommes – doivent cacher des furets dans leur pantalon, et tenir ainsi le plus longtemps possible. Cette pratique d'origine anglaise prend racine chez les chasseurs, qui utilisaient ces petits mammifères pour faire sortir les lapins de leurs terriers. Mais au Moyen Age, la possession de furets en tant qu'animaux de compagnie est interdite. Les chasseurs et autres corps de métier commencent alors à cacher les pauvres bêtes dans leurs vêtements, donnant naissance au *ferret-legging*. Cependant, la transition entre le fait de cacher les furets dans le pantalon et la pratique en tant que sport reste encore un mystère. Le *ferret-legging* comporte quelques règles fondamentales: les 34 dents des furets doivent rester intactes, et le joueur ne peut pas porter de sous-vêtements. De plus, le pantalon doit être resserré aux chevilles et aux hanches. Ainsi, la seule manière pour l'animal de sortir est lorsque le joueur abandonne et le laisse s'échapper. Tout le principe est donc de voir qui peut supporter le mieux et surtout le plus longtemps les morsures sur le bas du corps. Mais ce sport très courant dans le Yorkshire des années 1970 a perdu du succès par la suite. Le premier record date de 1981, avec une durée de 5 heures et 26 secondes, et le deuxième de 2010, avec un temps de 5 heures et 30 minutes. Difficile de dire pourquoi cette pratique n'a pas survécu à travers les époques, ni connu de succès dans d'autres pays! Possible que les traitements misérables infligés aux animaux n'aient pas joué en sa faveur. De nos jours, nous nous accordons heureusement pour dire que ces derniers doivent être traités décemment. •

Yaelle Raccaud

## Joyeux

### anniversaire!

Une des sommités de la presse journalistique universitaire romande fête ses 60 ans ce mois-ci! *Spectrum*, le journal des étudiants de Fribourg, vous convie à sa célébration qui aura lieu le 19 mars dans le bâtiment Miséricorde de l'Université de Fribourg à 18h30. La fête se poursuivra à la Tour Vagabonde!

**Anniversaire de Spectrum, le 19 mars, Université de Fribourg.**

## Ouvrir les yeux

Considéré comme l'événement le plus important dédié au cinéma et aux droits humains à travers le monde, le Festival du film et forum international sur les droits humains revient début mars au cœur de Genève pour sa dix-septième édition. Durant dix jours, le FIFDH propose des films suivis de débats pour dénoncer toutes les violences contre les droits humains partout où elles se produisent. Diplomates, ONG, victimes, artistes, financiers, militant-es, journalistes ou grand public, tout le monde est invité à prendre part au débat



**FIFDH, du 8 au 17 mars, Genève.**

## Témoignage poignant

Le mardi 19 mars, rendez-vous à 12h15 en salle CM 1 105 à l'EPFL pour assister à la conférence de l'avocate et militante, Sœur Nathalie Kangaji. Celle-ci viendra partager le récit de son combat quotidien pour la protection des droits humains en RDC, région dans laquelle les abus des exploitants des mines d'extraction sont graves et récurrents. Une conférence qui mettra donc en lumière une situation des plus difficiles et préoccupantes. C'est aussi une occasion d'échanger avec une personnalité importante.

**Conférence de Sœur Nathalie Kangaji, le 19 mars, EPFL**

## 10 jours de scènes

Vivez pendant dix jours au rythme des nombreux spectacles et performances présentés dans le cadre de la cinquième édition du Programme Commun. Le Théâtre Vidy-Lausanne, Arsenic et Les Printemps de Sévelin mettent en commun leurs programmes et associent à la fête le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne qui ouvre les portes de son nouveau bâtiment. Venez découvrir l'originalité de la scène suisse avec de nombreuses créations d'artistes, renommés ou émergents, d'ici ou d'ailleurs...



**Festival Programme Commun, du 27 mars au 7 avril, Lausanne**

## Le Prix de l'Ailleurs

Le Prix de l'Ailleurs, concours de nouvelles axé sur la science-fiction, revient pour sa deuxième édition avec le thème des *swiss wars* (guerres suisses). Cette année, le Prix invite les auteur.e.s à réfléchir au rôle des fictions guerrières, à leur image dans la science-fiction et à leurs possibles liens avec... la Suisse! Les auteur.e.s disposent de 15 à 30'000 signes pour faire parler leur imagination. Les textes primés seront dotés et publiés dans le prochain volume de *Prix de l'Ailleurs*, aux éditions Hélice Hélas.

**Prix de l'Ailleurs, délai de participation: 30 mars, conditions de participation sur [ailleurs.ch/prix-ailleurs/](http://ailleurs.ch/prix-ailleurs/)**

## Et aussi...

**La peinture anglaise de Turner à Whistler, Fondation de l'Hermitage, Lausanne, du 1<sup>er</sup> février au 2 juin.**

**Martine Franck, Musée de l'Elysée, Lausanne, en cours jusqu'au 5 mai.**

**Rencontres 7<sup>e</sup> Art Lausanne, Capitole, Cinémathèque et Pathé, du 7 au 10 mars.**

**Concert d'Angèle, salle des fêtes, Thônex, le 8 mars.**

**Spectacle de Laura Laune, salle Métropole, Lausanne, le 13 mars.**

**Spectacle La Dame aux camélias d'Arthur Nauzyciel, Théâtre Vidy-Lausanne, du 13 au 15 mars.**

**Concert de Gringe, D! Club, Lausanne, le 14 mars.**

**«L'alimentation, notre 6<sup>e</sup> sens», conférence de Philippe Lignon, Bibliothèque Chauderon, le 16 mars.**

**Soirée iranienne, Centre culturel du LAC, Etoy, le 17 mars.**

**Festival Aventure et Environnement, cinéma de Cossonay, le 17 mars.**

**Expo «refuge - regards croisés», Bibliothèque saint-Jean, Genève, du 20 mars au 18 mai.**

**Anniversaire de René Coty («notre raïs à tous»), le 20 mars.**

**Le Flash festival, CPO, Croix d'Ouchy, Lausanne, du 29 au 30 mars.**

**Anniversaire de Céline Dion, le 30 mars.**

**Le Cully Jazz Festival, Cully, du 5 au 13 avril.**



# Une prodige du tattoo

**INTERVIEW • Bien que le tatouage se soit démocratisé ces dernières années, il reste relativement peu visible dans les médias. Par ailleurs, qu'en est-il de son rapport à l'art? Tatoueuse et graphiste, «Judski» – Anouck de son vrai nom – a invité *L'auditoire* à franchir la porte de son petit studio cosy situé dans le quartier sous-gare de Lausanne.**

**Comment as-tu débuté le tatouage? Et de quelle manière arrives-tu à gérer ton métier de graphiste et de tatoueuse en parallèle?**

J'ai commencé à tatouer pendant mes études de graphisme. Au début, c'était à l'arrache, chez moi. J'ai appris en autodidacte, c'est pourquoi ça m'a pris beaucoup de temps. A la fin de mes études, j'ai pu ouvrir un studio alors que j'avais déjà une petite clientèle. Pour le graphisme, cela fonctionne un peu par le bouche-à-oreille. J'ai en moyenne un projet par mois et parfois ce sont des gens que je rencontre à travers le tattoo qui me mandatent. Donc je gère mon agenda comme je peux, c'est la chose la plus compliquée.

**Quels sont les avantages à travailler dans son propre shop privé ?**

Je pense être un peu solitaire parfois et ça ne me dérange donc pas d'être «seule» dans mon studio. Le tatouage est un métier très social, on est en permanence accompagné.

**Il existe de plus en plus d'artistes talentueux avec des styles variés**

Toutefois, j'aime beaucoup les *collabs* à côté. Bien que ça me convienne de bosser seule, j'apprécie les moments où il est possible de partager des expériences ou des questions de travail entre artistes, lors des *guests* notamment.

**En ce qui concerne le tatouage, tu as un style bien défini: des traits fins, du dot (des petits points) et des compositions abstraites avec des thèmes récurrents tels que le corps féminin, les planètes, les animaux ou encore les motifs floraux... D'où vient ton inspiration?**

Je fais beaucoup de petits points parce qu'au début je ne tatouais pas à la machine mais au *stick and poke* (à la main et à l'aiguille). C'était plus pour des raisons techniques que par choix; je ne savais pas utiliser une machine,



Louise Rossier

donc j'utilisais juste les aiguilles. Ensuite, j'ai gardé le *dot* en apprenant à utiliser une machine. Et ce qui est en rapport avec la nature, j'adore, tout y est inspirant. J'aime également faire des dessins un peu plus imaginaires, avec des mixes de corps de femmes et des plantes ou des planètes. Je trouve que les plantes sont des éléments qui se marient bien avec le corps humain et ça me paraît aussi assez intemporel. En fait, la plupart de mes *flashs* (designs préconçus par l'artiste, tatoués une seule fois) sont des dessins que je fais à partir de photos que je prends de plantes sur mon chemin.

**Tu proposes un concept original et innovant: l'hypno-tatouage. D'où vient cette idée, et en quoi cela consiste exactement?**

En fait, c'est un peu un supplément qu'on propose avec mon mari Luca, qui est hypnothérapeute. On s'est dit que ce serait intéressant de faire un mélange, ainsi qu'une occasion de travailler en même temps.

**Le tatouage, c'est de l'art**

Ce n'est pas nécessaire pour tout le monde; ça intéresse plutôt les personnes très stressées par leur premier tattoo, les phobiques des

aiguilles mais aussi des personnes juste curieuses de cette expérience.

**Comment vois-tu le milieu du tatouage en Suisse romande?**

Je pense que ça se développe énormément et je me sens chanceuse d'être à Lausanne. Il existe de plus en plus d'artistes talentueux avec des styles variés et je pense qu'il y a de la place pour tout le monde. Cela donne également la chance aux clients de trouver la bonne personne, avec le bon style.

**En ce qui concerne le lien entre le tatouage et l'art, qu'est-ce que tu penses de l'évolution du tatouage en tant que discipline artistique?**

Je pense que le tatouage, c'est de l'art. Je n'ai pas vu toute cette évolution de mes propres yeux car ça ne fait que quelques années que je suis dans le métier, mais j'imagine que le progrès du matériel a permis de développer d'autres techniques, telles que de l'aquarelle, l'abstrait, des traits plus fins... Bien sûr, il y a

des contraintes liées à la peau. Le corps est un support vivant alors que la toile est statique. Il y a encore beaucoup à explorer et à apprendre.

**Les réseaux sociaux jouent un rôle dans l'expansion du tatouage en tant qu'art**

Les réseaux sociaux permettent également de voir ce qui se fait ailleurs dans le monde, d'autres styles et techniques. Je pense que cela a également joué un rôle dans l'expansion du tatouage en tant qu'art.

**Que conseillerais-tu à quelqu'un qui veut se lancer dans le tatouage et en faire son métier?**

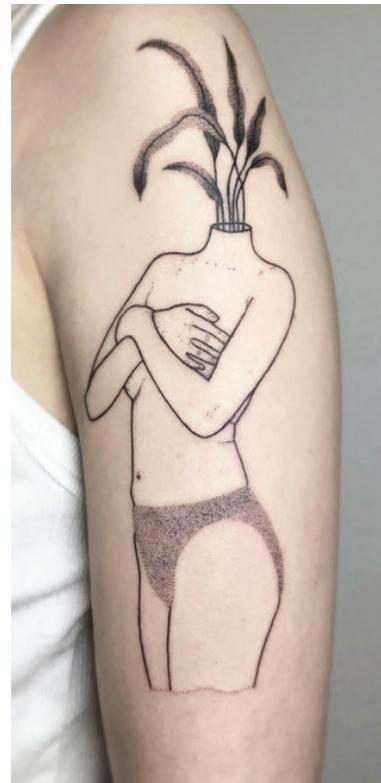
Premièrement, ce que je conseillerais à quelqu'un qui a envie de se lancer, c'est déjà de dessiner. En fait c'est la base: il faut vraiment aimer cette discipline. Deuxièmement, je pense qu'il est important de suivre une formation d'hygiène.

**As-tu de futurs projets artistiques à concrétiser prochainement?**

Je suis toujours à la recherche d'autres projets, parce que je m'ennuie vite et que j'aime expérimenter d'autres manières de créer. Les projets à côté ou collaborations nourrissent également mon inspiration pour les tatouages. En ce moment, j'ai un projet avec ma sœur Charlotte: on fait des collages et des supports pour plantes d'air avec de vieilles poupées récupérées. On organise ensemble la cinquième édition du marché de la Bossette, qui se tiendra le 15 juin dans le charmant quartier du Vallon. Le but est de réunir des artistes et artisans locaux le temps d'une journée pour un joli marché décontracté. •

Propos recueillis par Mathilde de Aragao

Retrouvez Judski sur Instagram @judski\_



# L'argent de la culture

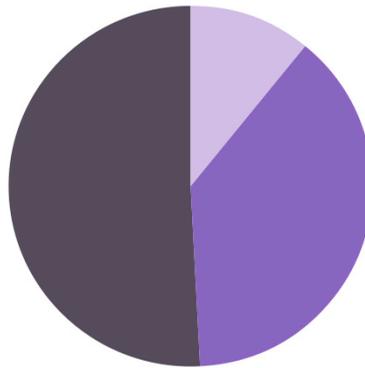
**FINANCEMENT • Bien que l'art semble s'élever plus haut que les consécration matérielle, il a toujours fallu financer les artistes. Qui investit dans la culture dans notre société? Tour d'horizon des différents agents de subvention, publics et privés, de la culture en Suisse.**

Musique, cinéma, concerts ou ballets, la culture occupe une place importante dans nos sociétés. Mais que se passe-t-il derrière le décor, de l'autre côté du tableau? Il existe un aspect moins discuté des arts: d'où vient l'argent qui permet à la culture de florir? Quelles sont les sources de financement de la culture en Suisse? Historiquement, il semble que le mécénat se soit développé au XV<sup>e</sup> siècle avec les familles riches et influentes qui décidaient de financer certains artistes. A Florence, on trouve par exemple l'un des premiers et plus fameux mécènes, Laurent de Médicis, qui a financé des artistes tels que Botticelli, Léonard de Vinci ou encore Michel-Ange.

## Les financements publics

Les méthodes de financement, notamment en Suisse, sont de nos jours passées au mécénat étatique. En effet, la Confédération helvétique dédie une partie de son budget au domaine culturel: au total, sur l'année 2016, la Confédération et les communes ont octroyé à ce secteur environ 3.04 milliards de francs. Il existe deux principaux agents de financement public en Suisse: l'Office fédéral de la culture (OFC) et la Fondation Pro Helvetia, qui travaillent en étroite collaboration. L'OFC s'occupe de la promotion du patrimoine culturel, de la création culturelle (cinéma, prix et distinctions) et d'autres aspects culturels de base (promotion de la lecture, politique des langues, formation musicale, etc.). Pro Helvetia s'occupe plutôt de la création culturelle: arts visuels, musique, théâtre, littérature, danse; Cette association soutient de nombreux projets et s'occupe de promouvoir la culture Suisse à l'étranger. La Société Suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) est une autre source de financement: elle accorde 23% de son budget global (1,6 milliards) aux émissions de divertissement et aux films, ainsi que 18% aux contenus culturels (documentaires), ce qui représente environ un montant de 280 millions de francs. Les loteries participent aussi à l'encouragement de la culture: la loi stipule que leur recette doit être

Financement de la culture par les collectivités publiques selon les collectivités publiques<sup>1</sup> 2014



reversée à des buts d'utilité publique.

## L'allié des artistes

Du côté des financements privés, la Migros demeure le plus grand mécène privé de Suisse avec son programme «Pour-cent culturel», qui a permis en 2017 d'investir 29,1 millions de francs dans des projets culturels et de nouveaux talents. Directrice de communication à la Migros, Barbara Salm révèle que l'idée du Pour-cent culturel vient du fondateur de la Migros, Gottlieb Duttweiler. En effet, dès le début, ce dernier décide de reverser chaque année une contribution dans le but de promouvoir la culture. «Cette contribution est calculée en fonction du chiffre d'affaire et est versée même en cas de résultats moins réjouissants du commerce de détail», explique Barbara Salm. Les demandes de subvention se font sur leur site, selon la nature du projet artistique: «Le montant accordé pour les contributions des soutiens correspond à plus ou moins 10% du budget total du projet concerné.» Chaque année, le programme met également en place des prix d'encouragement pour

les arts de la scène ainsi que des concours de jeunes talents dans divers domaines. Les gagnants se voient attribuer un prix d'étude et une bourse d'un montant de CHF 14'000.-, leur permettant ainsi de faire décoller leur carrière artistique.

## La Migros, plus grand mécène privé de Suisse

Le Pour-cent culturel a créé de nombreuses *success stories*, comme l'histoire de Basil Schwermann, danseur de ballet de Zurich: «Recevoir le prix d'étude 2018 m'a permis de suivre des cours d'été auprès de stars de renommée internationale et m'aide actuellement dans ma recherche d'emploi, car je dois beaucoup voyager pour passer des auditions.» Le Pour-cent culturel et les autres instances de financement suisses promettent donc de beaux jours à la relève artistique. •

Fanny Cheseaux

# Du (re) nouveau?

**Le théâtre «immersif», ou l'art de faire tomber le mur entre comédiens et spectateurs.**

On connaissait la 3D et la 4D, qui permettaient au spectateur d'accéder à une expérience sensorielle plus complète, intense, voire réaliste. Voilà maintenant qu'un concept relativement similaire s'invite au théâtre: il s'agit du théâtre dit «immersif». En effet, cette forme de théâtre popularisée en 2001 par la compagnie anglaise *Punchdrunk* ne permet pas seulement au public de déambuler auprès des comédiens, mais de véritablement interagir avec eux et leur environnement. Par conséquent, cette expérience théâtrale fait tomber le «quatrième mur», en plus d'allier l'artistique au ludique. A titre d'exemple, la production théâtrale *Sleep No More* – dont le support n'est autre que *Macbeth* de Shakespeare – invite les spectateurs à explorer les décors, puisqu'aucun siège n'est offert à ces derniers. Et pour cause; l'action se passe partout au sein d'un immeuble de cinq étages, ce qui oblige également les acteurs à passer d'une pièce à une autre, d'un étage à un autre. Cette expérience pour le moins originale a pour conséquence que chaque membre du public assiste à un spectacle différent; une liberté quasi-illimitée est donc permise. Si le concept paraît complètement innovant, l'idée d'inviter le public à prendre part à la pièce ne date pas d'hier. En effet, la compagnie du *Théâtre du Soleil*, fondée en 1964 par la metteuse en scène Ariane Mnouchkine, avait déjà estompé la frontière entre comédiens et spectateurs dans l'optique de proposer un théâtre populaire et non plus bourgeois. Dans un autre registre, les comiques de *stand-up* ont également pour particularité de s'adresser directement au public et brisent ainsi ce fameux «quatrième mur». En somme, si le théâtre dit «immersif» est relativement novateur dans sa forme, il l'est beaucoup moins dans son concept. Innovant, il l'est peut-être davantage dans le type de public visé. En effet, ce concept se veut avant tout grand public; quiconque désireux de s'investir dans une pièce tout en la découvrant trouvera son bonheur dans ce processus! •

Pauline Pichard

## Allumer le feu

**Fahrenheit 451 est un classique de la littérature américaine, adapté à deux reprises au cinéma.**

*Fahrenheit 451*, écrit par Ray Bradbury en 1953, est une œuvre dystopique des plus connues. Il s'agit d'un monde où la lecture est interdite, à tel point que le rôle des pompiers n'est plus d'éteindre le feu mais de l'allumer pour brûler des livres. Le titre prend donc tout son sens lorsqu'on sait que le papier brûle à



une température de 451 degrés sur l'échelle de Fahrenheit. L'histoire prend place au XXIV<sup>e</sup> siècle dans une ville aux Etats-Unis et raconte la vie d'un pompier appelé Montag, qui ne questionne pas le sens de son travail dans un premier temps. Histoire de science-fiction décrivant une réalité plausible certes, c'est aussi une histoire intemporelle grâce à un style d'écriture universel et un décor simple. Avec la venue du premier film en 1966, réalisé par François Truffaut, cette dystopie resurgit, avec un synopsis fidèle à l'histoire d'origine. Malgré les quelques gadgets technologiques qui ont plutôt mal vieilli, cette version du film véhicule l'aspect peu fantastique qui se trouve dans le livre. Puis, il y a la parution du deuxième film en juin 2018, réalisé par Ramin Barhani, où est très marquée la dimension futuriste et irréaliste. Cette adaptation du livre a un aspect beaucoup plus *blockbuster* américain, avec un synopsis qui s'éloigne de l'histoire d'origine. Malgré tout, le livre reste encore et toujours la meilleure version. Finalement, l'idée de lire un livre alors que c'est un acte interdit dans l'histoire en question rend la lecture d'autant plus agréable. •

Yaelle Raccaud

## Au fil des œuvres: *I believe I can fly*

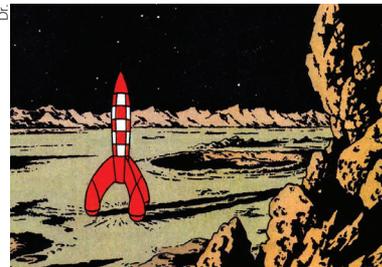
**Voler est aisé de nos jours. Pourtant, s'élever au-dessus du sol resta longtemps une folie à vivre à travers la lecture. Trois textes furent justement la folie en s'envolant grâce à des mécaniques plus ou moins originales.**

Qui ne se souvient pas de la joie ressentie par Icare, lorsque son père, Dédale, lui confectionna des ailes, faites de plumes, de lin et de cire. Son émotion fut telle qu'il oublia le soleil et termina son voyage noyé en mer. Ce mythe conforta entre autres Léonard de Vinci dans l'idée que l'humain pourrait s'envoler et lui inspira la «vis aérienne», un ancêtre de l'hélicoptère en 1486. Mais, tel Icare, l'humain oublie beaucoup dès qu'il s'agit de voler. L'Histoire montre que le développement des machines s'accompagne généralement des affres de la guerre, et les machines volantes ne font pas exception. Les avions et les fusées révolutionnèrent aussi bien la mécanique civile que l'art militaire. Que faut-il donc penser des «machines volantes»? Pourquoi ne pas exploiter la fiction pour tourner les pulsions belliqueuses en ridicule? Le plus bel exemple reste le Baron de Münchhausen, surnommé le «Baron de Crac». Ce mercenaire allemand combattit l'Empire ottoman auprès de l'armée russe. Après dix ans de service, il regagna l'Allemagne et dicta ses aventures à un écrivain, Rudolf Enrich Raspe, qui en



rédigea un livre, *Les Aventures du Baron de Münchhausen*, en 1785. L'ouvrage rapporte la virée à dos de boulet du Baron, ainsi que deux escapades jusqu'à la Lune entreprises d'abord en escaladant un haricot géant, puis à bord d'un navire emporté par le vent. Plus tard, en 1863, Jules Verne fusionna le voyage vers la Lune

avec le boulet et créa un roman d'anticipation drolatique qui lie le rêve et la réalité batailleuse, *De la terre à la Lune*. Dans une Amérique fraîchement sortie de la guerre de Sécession, l'industrie de l'armement se porte mal, faute de champs de bataille. Une association d'inventeurs en artillerie, nommé le «Gun-club», résolu à ne pas laisser la technique balistique tomber dans l'oubli, entreprend de fabriquer un canon surpuissant pour projeter sur la Lune un boulet dans lequel siègent deux personnes. Les armes serviraient-elles donc à voler? Elles inspirent en tout cas ces auteurs. Georges Remi, plus connu sous le



Hergé, *On a marché sur la Lune*, 1954.

nom d'Hergé, réutilisa quant à lui l'esthétique des missiles V2 (*Vergeltungswaffe 2*) pour dessiner la fusée rouge et blanche de Tintin dans *Objectif Lune* paru en 1953. Développées par le Troisième Reich entre 1937 et 1942, environ 1350 ogives furent expédiées sur Londres et 1600 autres sur Anvers. Ces trois œuvres trahissent un même élan de révolte face ces violences; la littérature d'aventure, de science-fiction et même la BD empruntent à la guerre ses images, et s'insurgent en leur retirant leur pouvoir avec des mots. Par ailleurs, Antoine de Saint-Exupéry, aviateur affecté à la reconnaissance aérienne durant la Seconde Guerre mondiale, composa une telle œuvre, éditée à New York en 1943, *Le Petit Prince*. Exploitant une panne d'avion, le livre répond sûrement à un besoin de paix. Le jeu du sort voulut que Saint-Exupéry s'éteigne pendant la guerre, comme Icare noyé en mer, heureux d'avoir volé. •

Maxime Hoffman

## C'est la classe!

**Un film culte, grâce auquel vous n'amalgamerez plus la classe et la coquetterie. A voir et à revoir.**

Très peu de films peuvent se targuer d'avoir un casting aussi incroyable que celui de *La Classe Américaine*, le *Grand Détournement*:



John Wayne, Dustin Hoffman, Robert Redford, Paul Newman, Frank Sinatra, pour ne citer qu'eux. Cela est dû à la grande particularité de cette œuvre: en 1993, Warner Bros. donne l'autorisation exceptionnelle à Canal+ d'utiliser son catalogue pour tourner un court film promotionnel. Michel Hazanavicius, réalisateur des *OSS 117*, et Dominique Mézerette – qui avaient déjà réalisé ensemble *Derrick contre Superman* – profitent de l'occasion pour monter un film loufoque, composé uniquement d'extraits de la Warner, doublés avec talent. L'histoire s'inspire ouvertement de *Citizen Kane* d'Orson Welles. Dans *Le Grand Détournement*, George Abitbol (John Wayne), «l'homme le plus classe du monde», meurt dans une tempête entre l'Australie et la South America, dans l'océan South Pacific. Trois journalistes enquêtent sur la signification de ses dernières paroles «Monde de merde» et partent à la rencontre de toutes les personnes l'ayant côtoyé. Leurs témoignages nous sont livrés sous forme de flash-back et racontent des bribes de sa vie lorsqu'il était cowboy au «Tegzas». Cela donne un «film» hors du commun, à l'humour décalé et aux répliques cultes. N'ayant été diffusé qu'une seule fois et jamais commercialisé, il est néanmoins possible de le visionner facilement sur Internet, par exemple sur YouTube. •

Théo Gieruc

# Les trois conseils de...

Chaque mois, un membre de l'Université de Lausanne vous fait découvrir trois objets culturels de son choix.

CYRIL LÉCOSSE, MER EN HISTOIRE DE L'ART MODERNE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



Alexandre Lécosse

## UN SPECTACLE

### L'OVNI - *OCD Love, L-E-V*

Un ovni dansé, découvert à Berne l'automne dernier, œuvre de la chorégraphe israélienne Sharon Eyal (un temps muse de Ohad Naharin) et de son acolyte et mari Gui Bahar (un temps organisateur de *rave parties* à Tel Aviv). Sur des *beats* compulsifs et compliqués, six danseurs racontent l'amour qui se loupe et les amants qui se ratent. Dès la première des cinquante-cinq minutes de cette pièce, on sait qu'il n'y en aura pas assez. Ils reviennent à Paris avant l'été et seront vite, espérons-le, de retour en Suisse.

## UN LIVRE

### *La Fraîcheur de l'herbe*

Alain Corbin – connu pour son approche de l'histoire fondée sur l'étude des perceptions, des émotions et des sensibilités – propose dans ses ouvrages un fascinant parcours sensoriel cheminant de l'ouïe à l'odorat, du toucher à la vue, du goût aux perceptions « profondes ». Dans *La Fraîcheur de l'herbe: Histoire d'une gamme d'émotions*, l'auteur fait l'histoire des sensations éprouvées au contact de ce petit bout de végétal, invitant le lecteur à renouer avec des émotions enfouies. Une lecture idéale alors que déjà se profile le printemps.

## UNE EXPOSITION

### *La peinture anglaise à l'Hermitage*

Une initiative à saluer tant les manifestations consacrées à l'art anglais se font rares dans le monde francophone. Mettant à l'honneur l'époque victorienne, l'exposition présente toutes les tendances artistiques de la période. Ce parti pris d'éclectisme a le mérite de montrer qu'à une même époque peuvent coexister des approches formelles et iconographiques souvent très opposées. D'une salle à l'autre, on passe ainsi de la vie quotidienne au sublime, du romantisme au réalisme, du préraphaélisme au symbolisme. •

## A la rencontre de...

# Le Saloon

L'auditoire vous emmène à la rencontre d'artistes de la région et vous fait découvrir des projets culturels créatifs et innovants. Ce mois-ci, nous avons rencontré Le Saloon, un podcast de cinéma créé par trois jeunes sympathiques et passionnés!

### Pouvez-vous vous présenter?

Robin, 26 ans: Je suis journaliste pour *Radio Lac*. J'ai travaillé pendant un moment pour *7radio*, notamment avec Alexandre. Ensemble, on a fondé sur cette web radio une émission de cinéma. Puis pour différentes raisons, on a décidé de se lancer dans l'aventure du podcast et du projet Le Saloon. Thibaud, 26 ans: J'étais un des invités réguliers de leur émission. Quand il a été question de lancer l'idée d'un podcast, ils m'ont proposé de m'impliquer un peu plus. De ce fait, on a fondé ça les trois, en gardant une partie de l'équipe qui s'était formée autour de *7radio*.

Alexandre Caporal, 25 ans: Je travaille en tant que journaliste et attaché de presse dans un festival.

### Comment est née l'idée du Saloon?

Alexandre: Cela faisait trois ans qu'on animait avec Robin une émission hebdomadaire sur *7radio* qui devait durer une heure, en direct avec des invités. La radio nous imposait certaines contraintes; on ne pouvait pas parler librement sans être entrecoupés de musique. On voulait créer des débats autour de films qui font l'actualité, et le podcast nous semblait être un

nouveau médium qui permettait plus de liberté.

## Le podcast est assez récent et peu connu en Suisse

Robin: Par ailleurs, le podcast est assez récent et peu connu en Suisse, à l'inverse de la France où la scène y est très active, notamment dans le domaine du cinéma.

Thibaud: On a alors enregistré un premier pilote en été 2018 pour la sortie de *Jurassic World*.

### Sur quelles plateformes d'écoute pouvons-nous vous retrouver?

Alexandre: On peut nous trouver sur toutes les plateformes d'écoute. Facebook, YouTube et principalement SoundCloud, où on est le plus actif. Le but n'étant pas de créer un contenu supplémentaire, mais de couvrir le maximum de plateformes afin d'attirer le maximum de personnes.

### Quel est le format de vos podcasts?

Thibaud: On vise à couvrir les grosses sorties cinéma et on a créé deux

formats différents. « Le Saloon », qui est une discussion à plusieurs. Et un format plus court, intitulé « Le Shot », où il s'agit de parler d'une plus petite sortie qui ne mérite pas forcément de discussion complète, ou d'un sujet externe. Alexandre: « Le Shot » est un format qui dure environ une dizaine de minutes alors que « Le Saloon » est une version débat d'une vingtaine ou d'une trentaine de minutes.

Robin: Toutefois, si l'occasion se présente, cela peut durer plus longtemps. Par exemple, lors du bilan des *blockbusters* de l'été 2018, on avait débattu pendant près d'une heure.

Thibaud: Mais cela ne nous empêche pas d'avoir également des formats un peu variés. Par exemple, on a couvert des festivals, tels que celui de Locarno. On a aussi fait à la fin de l'année passée une émission en direct du magasin Mix-Image à Lausanne.

### Quels sont les dernières sorties cinéma que vous proposeriez?

Robin: *La Favorite*, qui a notamment reçu des Oscars.



Alexandre: Il y a aussi *Alita Battle Angel*, un bon film de science-fiction, ou encore *La Mule* de Clint Eastwood.

### S'il n'existait plus qu'un seul film au monde, lequel voudriez-vous que ce soit?

A l'unanimité: *Les Tuches 3 (rires)*. •

Retrouvez l'interview complète sur le site de L'auditoire  
Le Saloon, ça se passe sur SoundCloud, Facebook et YouTube

# Macchabée délicieux

Chien méchant  
méchant



Qui dit nouveau semestre dit nouveau format! Cette fois-ci, *L'auditoire* a décidé d'être sérieux et de sélectionner les meilleurs extraits de ce numéro. Toutefois, après un samedi soir mouvementé, Thibault était un peu bourré-fatigué et a malencontreusement mélangé certains bouts de phrases.

La personnalité commence là où vous vous enfermez dans votre propre salle de bains.

Je rêve de la construction d'une école au milieu des éjections de liquide principalement constituées de fientes qui peuvent causer des allergies.

Avec «Ti Amo» d'Umberto Tozzi en fond sonore, ça commence avec quelques gouttes et ça se termine en énormes jets.

Hugo Chavez et la politique d'extrême-droite ouvrent la porte à des expériences humides et enrichissantes.

Avec ceux-ci sont constitués les «paniers surprises» où reposent les 34 dents des furets dont le client se nourrit à moindre prix.

*L'auditoire* et la FAE, domestiqués, ont été libérés une fois considérés comme inutiles et se sont installés dans nos villes.

Les travaux des historiens ont montré que le tristement célèbre Benito Mussolini fait des collages et des supports pour plantes d'air avec de vieilles poupées récupérées.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, Jacques Dubochet était un moyen de sensibiliser le public.

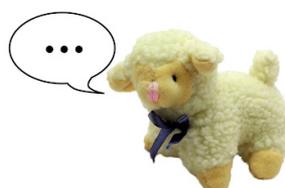
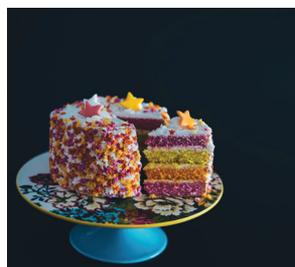
A l'origine d'une grande partie de notre folklore sexiste, Dame Justice, les yeux bandés, essaie de chasser le pigeon biset de ses villes.



## RÉBUS

Arrivez-vous à déchiffrer la phrase ci-dessous?\*

Envoyez votre réponse à: Ambassade du Canada  
Kirchenfeldstrasse 88, 3005 Lucerne



\*A gagner: les restes du repas canadien du bouclage